



PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1-1b : Synthèse du diagnostic

Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans

Approuvé le 7 Mars 2023

SOMMAIRE

1	INTRODUCTION	5		
1.1	LE PAYSAGE COMME FIL ROUGE DE LA DÉMARCHE.....	6		
1.2	LES 31 COMMUNES DU TERRITOIRE	7		
1.3	LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL	8		
1.3.1	Le cadre général	8		
1.3.2	Les documents qui composent le PLUi	8		
1.4	LA PHASE DE DIAGNOSTIC : CO-ELABORER LE PORTRAIT DU TERRITOIRE POUR DÉFINIR SES ENJEUX.....	9		
1.5	LE CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DU PLUi.....	10		
2	IMAGE, AMBIANCES, SINGULARITÉS	11		
2.1	RECONNAÎTRE LES PAYSAGES POUR MIEUX VALORISER LES SINGULARITÉS DU TERRITOIRE.....	11		
2.1.1	Quatre images principales au cœur de l'appréhension du territoire	11		
2.1.2	La charpente des paysages : domaines de l'eau et du relief	12		
2.2	DES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES, TRADUCTION PHYSIQUE DES CHANGEMENTS DE SOCIÉTÉ	14		
2.2.1	Les mutations agricoles et sylvicoles : ouverture et fermeture	14		
2.2.2	Vers une homogénéisation des paysages bâtis	14		
3	UN TERRITOIRE DÉSIRABLE	17		
3.1	UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE À PÉRENNISER FACE AU DÉFI CLIMATIQUE	17		
3.1.1	Des ressources naturelles remarquables, à l'origine de conflits d'usages	17		
3.1.2	La proximité métropolitaine : desserrement et polarisation	19		
3.1.3	Une main d'œuvre qualifiée comparable à un territoire métropolitain	23		
3.1.4	Des entreprises d'excellence à ancrer sur le territoire	25		
3.2	UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE À QUESTIONNER .	27		
3.2.1	Une dynamique démographique qui souligne le phénomène de périurbanisation	27		
3.2.2	Une croissance portée par de nouveaux arrivants en quête de parcours résidentiels adaptés	29		
3.2.3	Une population jeune mais vieillissante	29		
3.2.4	Des ménages plus petits et plus fragiles	30		
3.3	UNE VOCATION TOURISTIQUE À RENFORCER.....	31		
3.3.1	Une offre touristique variée mais déséquilibrée	31		
3.3.2	Un positionnement touristique en cours de structuration	33		
3.3.3	Proposer une offre différenciante	35		
4	UN URBANISME VERTUEUX.....	36		
4.1	UNE OFFRE DE LOGEMENTS À ADAPTER À L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE	36		
4.1.1	Un phénomène de périurbanisation fort	36		
4.1.2	Un parc de logements standardisés	39		
4.1.3	Des difficultés d'accès au logement	40		
4.2	UNE FORTE CONSOMMATION D'ESPACE	42		
4.2.1	Un étalement urbain inefficace	42		
4.2.2	Un phénomène de périurbanisation fort au détriment des centres anciens	44		
4.3	UNE ARMATURE URBAINE FRAGILISÉE	45		
4.3.1	Un socle urbain cohérent à renforcer	45		
4.3.2	Des équipements structurants, assurant les capacités d'accueil des communes	47		
4.3.3	Une armature commerciale de proximité fragilisée	49		
4.4	DES MOBILITÉS À REPENSER	51		
4.4.1	Une bonne connexion au grand territoire	51		

4.4.2	Des mobilités très dépendantes de la voiture individuelle	53
4.4.3	Une offre en transports en commun en progression	53
4.4.4	Des itinéraires doux à développer	55
5	INVERSER LE REGARD	58
5.1	LA BIODIVERSITÉ REMARQUABLE ET ORDINAIRE, UNE RICHESSE À PRÉSERVER.....	58
5.1.1	De nombreux espaces naturels reconnus et inventoriés	58
5.1.2	Une grande variété des supports de biodiversité ordinaire	60
5.1.3	La nature à la reconquête des villes	62
5.2	UNE URBANISATION INTERROMPANT LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES	63

5.2.1	L'espace du coteau et de la faille de la limagne : un espace sensible	63
5.2.2	Les coupures vertes, des limites ténues entre deux bourgs	65
5.3	DES EXTENSIONS URBAINES EN PERTE DE COHÉRENCE AVEC LE SOCLE NATUREL ET GÉOGRAPHIQUE	66
5.3.1	Les franges urbaines, une rupture dans le paysage	66
5.3.2	Les entrées de ville, un paysage de dilution de l'urbain	67
5.3.3	Les paysages dégradés, l'accumulation et l'absence de cohérence	67
5.3.4	Le manque de cohérence, un facteur d'aggravation des risques et des nuisances	68

1 INTRODUCTION

Depuis le 1er janvier 2017, la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans forme au sein du Grand Clermont, un vaste territoire intercommunal regroupant 31 communes. Dans ce contexte, la démarche d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal, prescrite par délibération en date du 26 mars 2019, est conduite à l'échelle de l'ensemble de l'intercommunalité.

Le PLUi, au-delà de son contenu légal, est également l'opportunité de constituer un territoire cohérent : c'est l'occasion de voir émerger une vision partagée et une stratégie commune pour l'avenir de RLV. Les élus ont choisi d'orienter la démarche d'élaboration du PLUi vers une approche centrée sur le paysage. La Communauté d'Agglomération est en effet remarquable par la qualité et la diversité de ses paysages qui constituent le socle du projet de territoire.

1.1 LE PAYSAGE COMME FIL ROUGE DE LA DÉMARCHE

La Convention Européenne du Paysage définit le paysage comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations. » Cette définition indique l'existence d'un processus de paysage, marqué par l'importance d'une part du socle géographique, c'est-à-dire de l'espace en tant que tel, et d'autre part de nos sociétés humaines. Il ne peut y avoir de paysage sans espace, tout comme il ne peut y avoir de paysage sans Homme pour l'observer, l'apprécier, le découvrir. Loin de la seule préservation et de la considération du pittoresque, le paysage est partout, y compris dans les espaces du quotidien.

Aussi, faire du paysage le fil conducteur de la procédure d'élaboration du PLUI est d'abord et avant tout un moyen pour donner du sens au territoire. L'approche paysagère se veut être une démarche sensible et fédératrice, in-situ, s'intéressant au vécu des habitants et aux valeurs portées par le territoire. S'interroger sur l'image que porte aujourd'hui le territoire, qu'il devra porter demain, prévoir un cadre de vie équilibré entre espaces naturels et espaces urbanisés, envisager les nouveaux modes de vie et d'habiter sont autant de questions qui pourront trouver des réponses dans le PLUI.

Le paysage est aussi le bon outil pour garantir une réflexion transversale. Le paysage se lit partout : agriculture, forêt, environnement, urbanisme, habitat, déplacement, économie, etc. Une approche paysagère doit conduire à dépasser ces expertises techniques et trop souvent thématiques pour intégrer une démarche de projet impulsant une cohérence à différentes échelles, et s'intéressant aux usages du territoire.

Cette approche transversale va permettre de mieux comprendre et connaître le territoire. Le paysage est la transcription, dans l'espace, des dynamiques d'un territoire et de ses évolutions. Quand on lit un paysage, on relève et révèle les différents enjeux : une fermeture paysagère par la forêt conduit à combler un point de vue, l'urbanisation d'un coteau produit un effet de mitage, les évolutions des modes de production agricole modifient le maillage parcellaire. Chaque action, chaque politique sectorielle conduit à une transformation du paysage.

Enfin, le paysage nous invite à prendre du recul. Aucun paysage ne s'arrête aux limites parcellaires ou encore aux limites administratives. Faire du paysage le fil rouge de l'élaboration du PLUI, c'est nécessairement jouer collectif, c'est nécessairement admettre que la réponse aux enjeux doit naître d'un projet au centre duquel les objectifs de qualité sont prépondérants.



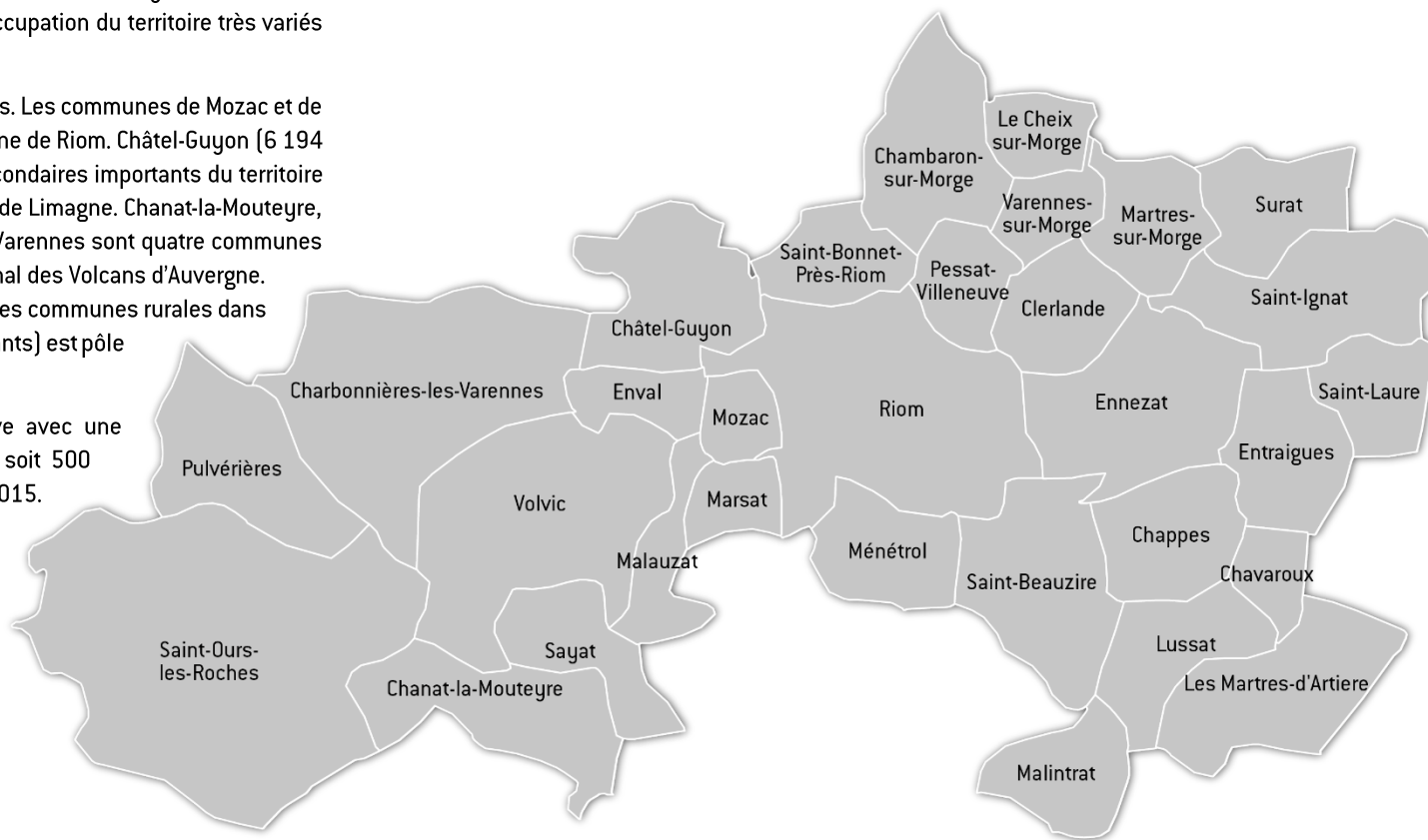
Vue sur St-Hippolyte depuis le camping, sur la RD455

1.2 LES 31 COMMUNES DU TERRITOIRE

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans compte 68 500 habitants au 1er janvier 2019 pour une superficie de 401 km². Alors que la densité moyenne est de 166 habitants par km², le territoire connaît des contextes d'occupation du territoire très variés en fonction des différents secteurs géographiques.

Riom est le cœur urbain du territoire avec 19 905 habitants. Les communes de Mozac et de Ménérol se situent pour leur part dans la continuité urbaine de Riom. Châtel-Guyon (6 194 habitants) et Volvic (4 418 habitants) sont des pôles secondaires importants du territoire qui structurent l'ensemble urbain situé le long de la faille de Limagne. Chant-la-Mouteyre, Saint-Ours-les-Roches, Pulvérières et Charbonnières-les-Varennes sont quatre communes rurales, de montagne, appartenant au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Les communes de la plaine de Limagne sont également des communes rurales dans un contexte de plaine agricole dont Ennezat (2 518 habitants) est pôle de vie.

La dynamique démographique du territoire est positive avec une croissance annuelle moyenne de la population de 1%, soit 500 nouveaux habitants par an en moyenne entre 2007 et 2015. Cette évolution n'est pas uniforme sur le territoire avec une dynamique importante pour les communes périurbaines et en particulier pour les communes du sud de la Limagne. A l'inverse, les communes de la faille connaissent une stagnation de leur démographie.



1.3 LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

1.3.1 Le cadre général

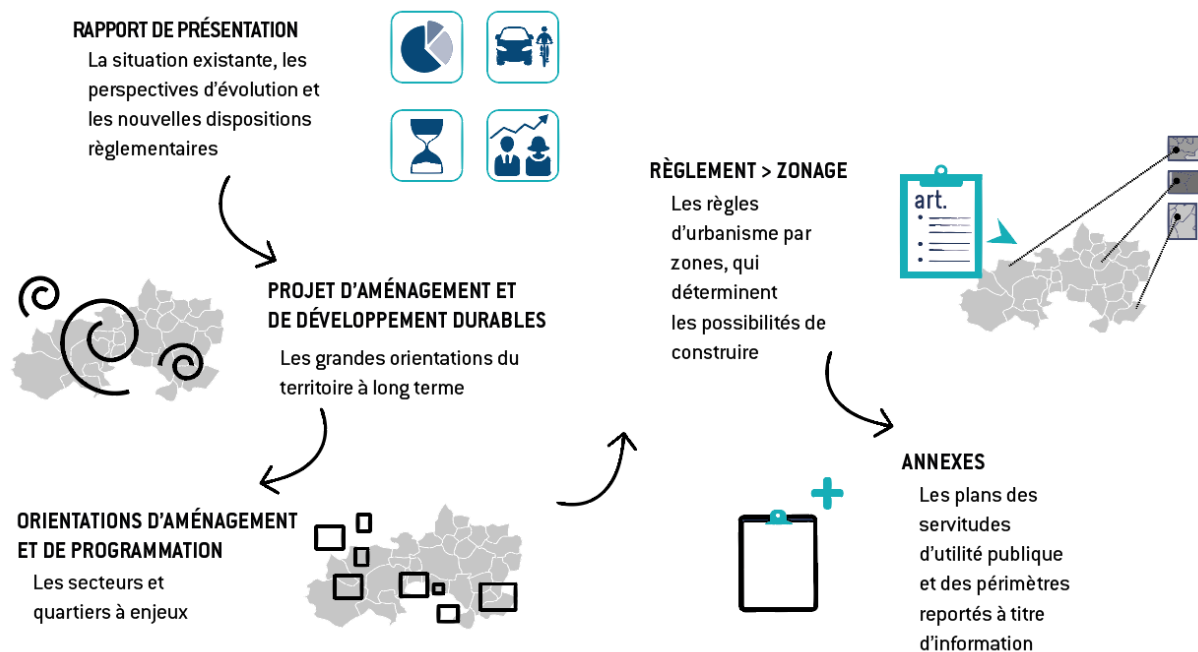
Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal est à la fois un document prospectif, traduisant un projet politique, et un document réglementaire, définissant un cadre légal en matière d'urbanisme.

Il détermine ainsi, à l'horizon d'une quinzaine d'années, des objectifs de développement pour le territoire en matière d'habitat, d'environnement, d'économie, de paysage, d'équipement ou encore de déplacement. Il fixe également des règles d'utilisation du sol et de construction, applicables sur l'ensemble du territoire.

Pour cela, le PLUi tient compte d'autres documents de planification et s'inscrit dans les orientations de territoires plus larges avec des contraintes et des enjeux qu'il doit respecter, notamment ceux du Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) du Grand Clermont et ceux des documents cadres de l'agglomération, dont le Programme Local de l'Habitat (PLH) et le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET).

Le PLUi n'en reste pas moins un document à l'écoute des acteurs locaux - habitants, entrepreneurs, usagers et se doit d'aboutir à un projet d'avenir pour le territoire, partagé par le plus grand nombre.

1.3.2 Les documents qui composent le PLUi



1.4 LA PHASE DE DIAGNOSTIC : CO-ELABORER LE PORTRAIT DU TERRITOIRE POUR DÉFINIR SES ENJEUX

Au cours des premiers mois de l'élaboration du PLUi de Riom Limagne et Volcans, engagée devant l'ensemble des élus lors du séminaire du 20 mars 2019, les différentes instances de travail (entretiens avec les communes, cafés PLUi, ateliers, comités techniques, comités de pilotage et forums habitants) ont permis de récolter une diversité de visions du territoire, certaines subjectives et politiques, d'autres statistiques ou issues d'enquêtes, réalisées par les bureaux d'études.

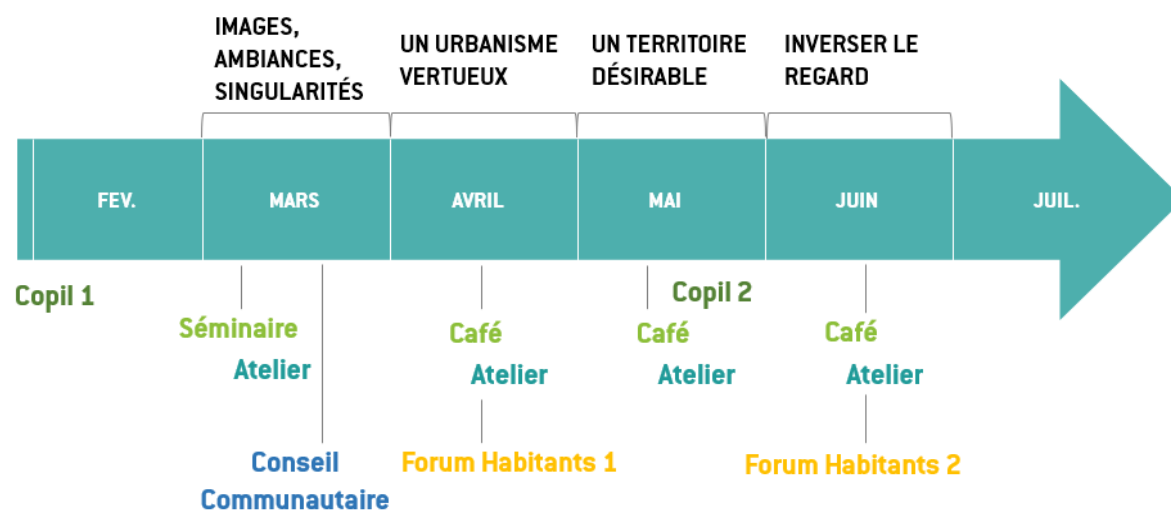
Les premiers mois de la démarche ont également été l'occasion de réaliser un film retraçant les moments forts du travail de diagnostic.



Le séminaire de lancement



Le tour en bus



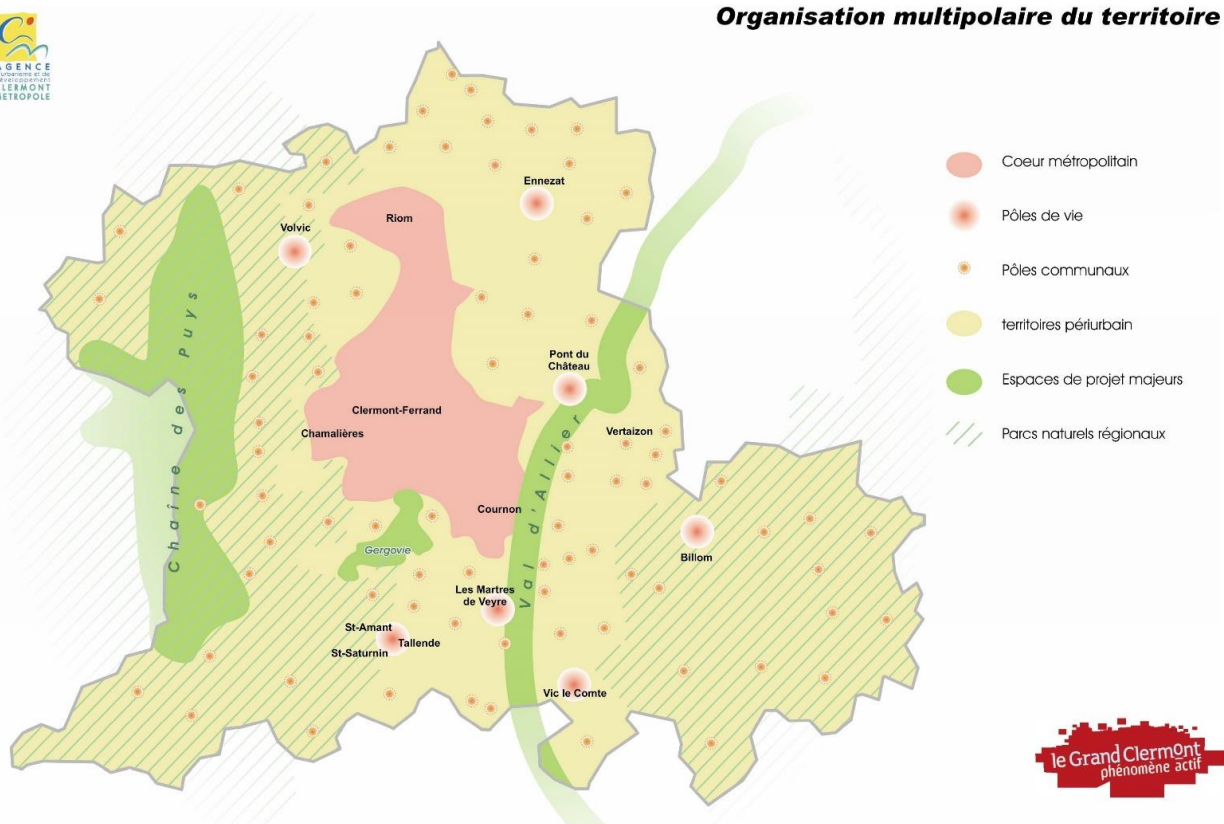
Le Forum Habitants n°1

1.5 LE CONTEXTE DE L'ÉLABORATION DU PLUi

Le PLUi s'inscrit dans des rapports de compatibilité, de conformité et de prise en compte avec un ensemble d'autres documents cadres, constituant une hiérarchie des normes qu'il se doit de respecter. Il s'agit notamment du SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires) de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de la Charte du PNR (Parc Naturel Régional) des Volcans d'Auvergne et du SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) du Grand Clermont.

Le SCoT du Grand Clermont, approuvé le 29 novembre 2011 et modifié depuis à plusieurs reprises, est l'outil de conception et de mise en œuvre de la planification intercommunale à l'échelle des quatre intercommunalités qui composent le territoire. Ses principales orientations visent l'accentuation du développement économique, la diversification de la production de logements, le développement des déplacements, l'amélioration de l'offre d'équipements, le maintien de l'emploi, le positionnement en tant que destination touristique, la préservation de l'environnement, la protection et la valorisation du patrimoine, la requalification des entrées d'agglomération et la reconquête des espaces de friches urbaines.

Le SCoT prévoit aussi l'organisation du territoire à travers une armature urbaine différenciant le cœur métropolitain, des pôles de vie et des pôles communaux (schéma ci-dessous).



2 IMAGE, AMBIANCES, SINGULARITÉS

Le territoire de Riom Limagne et Volcans dispose d'un atout majeur : une diversité de paysages et d'images, dont les origines sont liées à son passé géologique. La plaine de Limagne, le Val d'Allier, la faille de la Limagne, la chaîne des Puys, sont la résultante des différents processus tectoniques ayant traversés cette région depuis plus de 40 millions d'années.

Ces richesses géologiques et ces spécificités sont à l'origine de l'inscription de la Chaîne des Puys et de la faille de Limagne au patrimoine mondial de l'UNESCO en juillet 2018. Il confère au territoire une responsabilité forte dans la transmission de ce patrimoine aux générations futures, car chacun de ces noms, chacune de ces images, sont fortement évocateurs. Pris ensemble, ils définissent la spécificité de Riom, Limagne et Volcans : celle d'être un territoire support de l'ensemble des images et des paysages composant le territoire du Grand-Clermont.

2.1 RECONNAÎTRE LES PAYSAGES POUR MIEUX VALORISER LES SINGULARITÉS DU TERRITOIRE

Les structures paysagères sont composées de trois domaines : le relief, l'eau et le bâti. Ceux-ci se combinent dans des proportions variables afin de former les traits de chacun des paysages composant le territoire. Les différents types de paysage fondent les images et ambiances qui rendent le territoire singulier.

2.1.1 Quatre images principales au cœur de l'appréhension du territoire

Riom, Limagne et Volcans ne se définit pas au travers d'une seule et unique image, d'une seule carte postale. Au moins quatre images sont nécessaires pour appréhender l'ensemble du territoire. Elles composent les unités paysagères, c'est-à-dire un morceau de territoire dont les ambiances sont homogènes.



La plaine de Limagne, d'où se détache la Chaîne des Puys



La Chaîne des Puys depuis le plateau des Dômes

Guy de Maupassant dans son ouvrage Mont-Oriol [1887] décrit bien cette diversité. Il présente la Limagne comme « une plaine infinie qui donnait aussitôt à l'âme la sensation d'un océan. Elle s'en allait, voilée par une vapeur légère, une vapeur bleue et douce ». La Chaîne des Puys est présentée ainsi : « sur le ciel bleu d'étranges sommets tronqués, pareils à des pustules monstrueuses : les volcans éteints, les volcans morts. »



Les coteaux et la Faille sur les hauteurs de Volvic

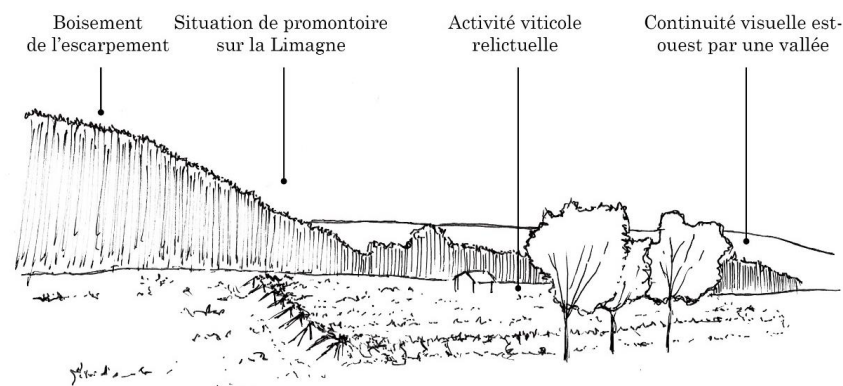


Le Val d'Allier

Les coteaux et la faille sont décrits comme « une large vague de verdure où on distinguait à peine l'entaille cachée des gorges. Le flot d'arbres escaladait la pente rapide jusqu'à la première crête ».

2.1.2 La charpente des paysages : domaines de l'eau et du relief

Bien que distinctes, les quatre images du territoire sont composées de la même charpente paysagère, à savoir la présence de l'eau, du relief et d'un tissu bâti. C'est de la combinaison entre ces éléments, de leurs proportions relatives, que naît la construction des quatre paysages de Riom Limagne et Volcans. Ces domaines définissent des structures paysagères et des relations entre le tissu bâti et le socle géographique d'une grande cohérence.

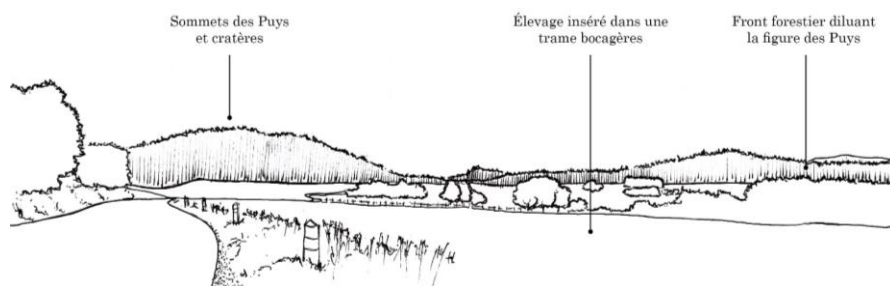


En bordure de Riom, Limagne et Volcans, sur la RD2, au sud de Sayat, la faille est étriquée et offre un résumé de l'unité paysagère

Le relief, c'est d'abord le socle géographique du territoire qui permet l'expression des différentes ambiances paysagères. C'est aussi le support et le vecteur des images du territoire. La plaine ouverte de la Limagne offre une forte relation avec la Chaîne des Puys, tout comme avec le Livradois plus lointain. Les coteaux de la faille disposent d'une situation en balcon sur la plaine de la Limagne.



Le domaine du relief



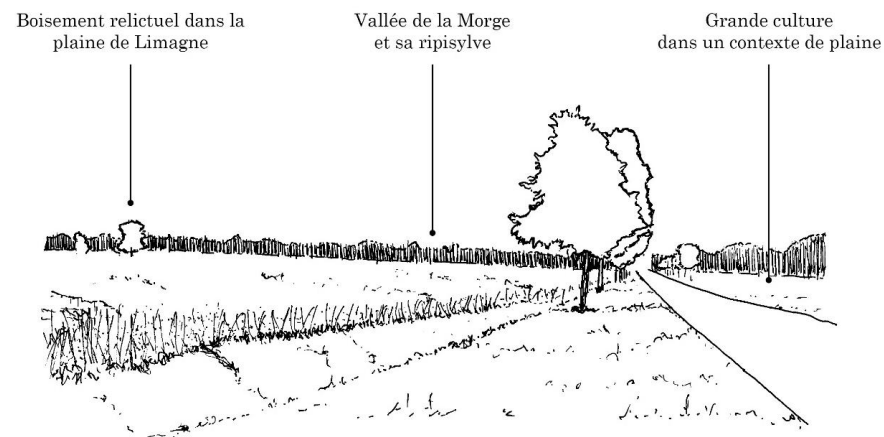
Emprunter la RD90, c'est traverser l'épaisseur de l'unité de la Chaîne des Puys dans un itinéraire de qualité, offrant une appréhension complète de ce paysage aux ambiances rurales.

L'eau est un fil de lecture à l'échelle de l'ensemble du territoire. Elle s'y écoule jusqu'aux confluences avec l'Allier. A l'image de l'Ambène, les vallées constituent un

lien d'est en ouest avec des ouvertures visuelles inscrites dans le grand paysage, notamment en entaillant la faille. Si l'eau se fait discrète dans la Chaîne des Puys où seul l'étang de Pulvérières constitue sa mise en scène, elle est résurgente sur les coteaux de la faille, à l'image des nombreuses fontaines présentes dans les bourgs. Hormis la Morge qui constitue une structure paysagère à part entière, elle est domestiquée et chenalisée dans la plaine de Limagne.



Le domaine de l'eau



A la sortie du Cheix-sur-Morge sur la RD2009, première appréhension de la plaine de Limagne, scindée par le Val de Morge constituant un horizon proche

La reconnaissance des structures paysagères permet d'identifier les traits de chacun des paysages composant le territoire ainsi que ses images et ambiances associées. Comment valoriser et développer le territoire tout en préservant et reconnaissant cette diversité ? Il est nécessaire de placer le paysage au cœur de la démarche de son élaboration, afin que le PLUi permette de mobiliser des outils pour sa préservation et sa valorisation. S'il apparaît que le site UNESCO porte des ambitions fortes en la matière, qu'en est-il ailleurs, à l'arrière des parcelles, dans les entrées de ville ?

Comment porter un projet fédérateur à l'échelle de l'ensemble du territoire, tout en tenant compte des spécificités de chaque situation ? L'une des pistes apparaît être l'articulation est-ouest. En proposant un nouveau maillage des paysages, appuyé sur la trame verte et bleue et sur le développement d'un réseau de cheminement doux reliant des points de vue, Riom Limagne et Volcans doit tirer parti de cette situation singulière entre Chaîne des Puys et Livradois pour mieux mettre en évidence ces relations de paysage.

2.2 DES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES, TRADUCTION PHYSIQUE DES CHANGEMENTS DE SOCIÉTÉ

Les paysages ne sont jamais stables. Ils évoluent au gré des différents choix en matière d'aménagement du territoire. C'est le cas pour Riom Limagne et Volcans dont les grands paysages sont sujets aux mutations des pratiques agricoles et sylvicoles, dans une évolution de l'équilibre entre milieux ouverts et fermés. L'urbanisation est aussi un facteur important d'évolution des paysages.

2.2.1 Les mutations agricoles et sylvicoles : ouverture et fermeture

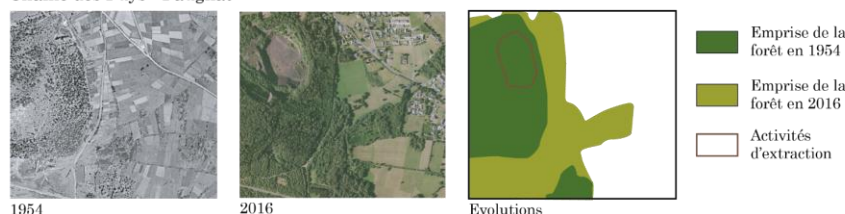
Les évolutions des pratiques agricoles au cours du XXème siècle, notamment au travers de la mécanisation, ont eu de fortes

conséquences sur les paysages. D'une part, il y a eu une déprise agricole dans la Chaîne des Puys ou encore sur les coteaux de la faille de Limagne. Cette déprise a entraîné une conquête des boisements par enrichissement, entraînant un brouillage de l'image des Puys, et la perte d'une diversité paysagère marquée par la vigne et l'arboriculture sur les coteaux de la faille. Conscient de ces phénomènes, la Communauté d'Agglomération porte aujourd'hui l'ambition d'une reconquête de ces territoires.

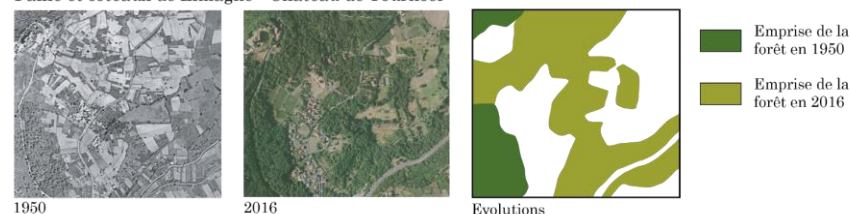


L'arbre, facteur d'évolution des paysages

Chaîne des Puys - Pagnat



Faille et coteaux de Limagne - Château de Tournol



D'autre part, la plaine de la Limagne est le résultat du drainage, au cours du XIXème siècle, de marais dont la présence est attestée par la toponymie de certains lieux-dits. Cela a produit le grand paysage ouvert d'aujourd'hui, qui reste cependant soumis à un équilibre fragile. En effet, les structures arborées, haies et arbres isolés, conférant un rythme à cette plaine agricole linéaire en cloisonnant ce vaste openfield, sont soumises à une pression d'arrachage.

Plaine de Limagne - Le Marais de Riom



2.2.2 Vers une homogénéisation des paysages bâtis

Lors de leur constitution historique, bourgs et hameaux ont toujours entretenu une relation forte avec le socle géographique : relief et cours d'eau. Cette grande cohérence a produit diverses typologies de situation.

Les bourgs en balcon dominant le paysage et l'observe.

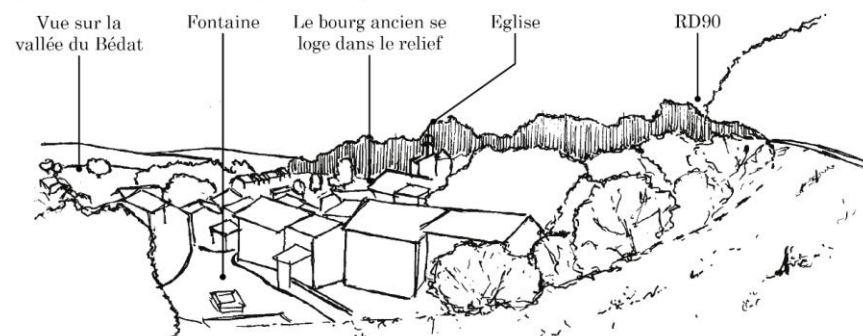
Bourg en balcon - Chanat-la-Mouteyre



Carte d'Etat Major
(milieu 19ème siècle)

Carte postale ancienne
(20ème siècle)

2016



Les bourgs en articulation se positionnent à l'interface de deux structures paysagères.

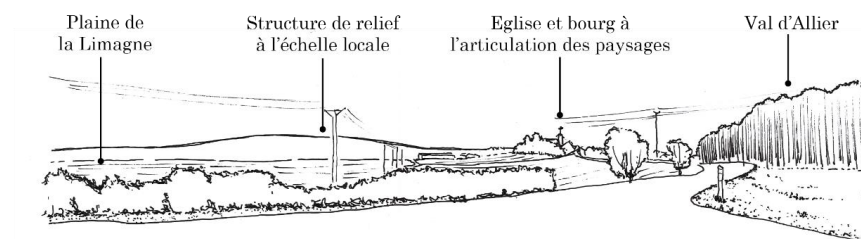
Bourg en articulation - Les-Martres-d'Artière



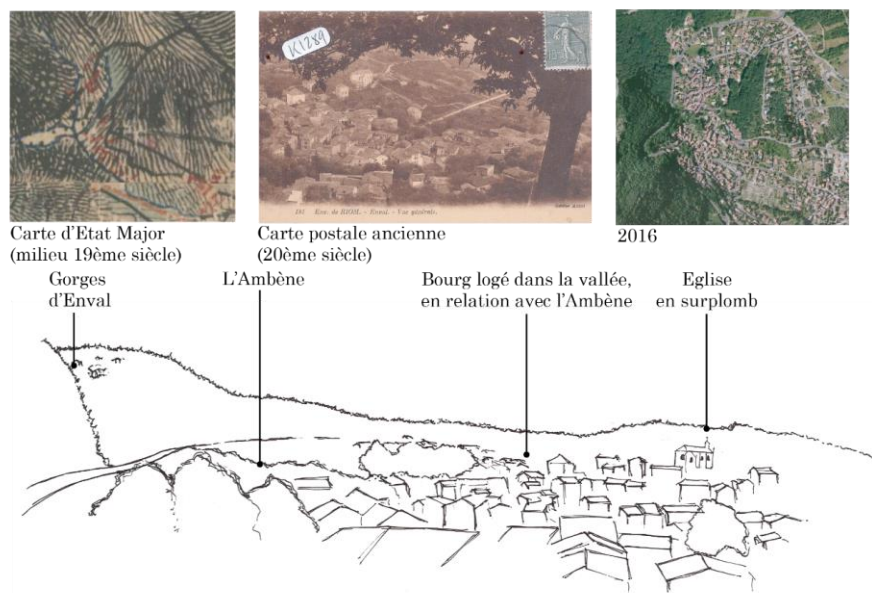
Carte d'Etat Major
(milieu 19ème siècle)

Carte postale ancienne
(20ème siècle)

2016



Les bourgs de piémont se situent à l'intérieur d'une vallée, ou sur une terrasse intermédiaire ou une structure surélevée.



Malgré cette structuration urbaine forte, les évolutions récentes de l'urbanisation ont été dans le sens d'une périurbanisation, qui produit des formes urbaines en rupture avec les domaines de l'eau et du relief générant une homogénéisation des paysages bâtis.



Comment accompagner les mutations en œuvre des paysages ? Dans quelles conditions sont-elles souhaitables ? Si l'ambition est de valoriser et de développer le territoire tout en préservant sa diversité paysagère, par quels moyens garantir une mise en scène des structures paysagères ? Ces questions sont à apprécier selon les contextes et selon les mécanismes de mutation. L'élaboration du PLUi doit les prendre en compte et fixer les moyens de découverte et de compréhension du paysage à toutes les échelles : depuis l'échelle d'appréhension des volcans au lointain, à l'échelle des franges entre urbain et agricole.

Enfin, les évolutions climatiques auront notamment des impacts sur la végétation et le tissu agricole, et donc sur la structuration des paysages. Le PLUi devra anticiper ces évolutions, tout en apportant des réponses quant à l'acceptabilité des solutions pour la transition écologique et énergétique. La transition énergétique est l'occasion d'un renouvellement de l'image du territoire par la création de nouveaux paysages, adaptés à une société de l'après pétrole.

3 UN TERRITOIRE DÉSIRABLE

La notion de territoire « désirable » permet de questionner l'attractivité territoriale dans un contexte métropolitain. Comme l'évoque le chercheur Olivier Bouba-Olga, la mobilisation de la notion d'attractivité peut apparaître comme un poncif des discours de l'aménagement et ne permet pas d'appréhender les territoires comme des espaces ouverts, supports de dynamiques transversales.¹

La notion de territoire « désirable » doit nous permettre d'interroger plus largement les dynamiques humaines qui traversent la Communauté d'Agglomération :

- Le territoire connaît un développement économique favorable, il bénéficie d'une image positive auprès des entreprises. Cette dynamique de développement économique est-elle pérenne ? Comment favoriser un ancrage durable des entreprises ?
- La croissance démographique rapide, portée par le solde migratoire, indique que le territoire témoigne d'un désir d'implantation pour de nouveaux résidents. Ce développement démographique est-il soutenable pour le territoire ? Quelles sont les mutations sociétales qui le sous-tendent ?
- Le nombre de visiteurs, en augmentation, permet également d'évoquer RLV comme un territoire désirable pour les touristes. Quelles sont les conditions pour maintenir cette offre ? Quel positionnement adopter pour se différencier face aux offres similaires dans le département ?

3.1 UNE DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE À PÉRENNISER FACE AU DÉFI CLIMATIQUE

Riom Limagne et Volcans réunit un ensemble d'atouts pour son économie lui permettant de constituer un territoire désirable aux yeux des entreprises et des actifs : des ressources naturelles disponibles, la proximité métropolitaine, une main d'œuvre qualifiée et un réseau d'entreprises d'excellence. Comment pérenniser ces atouts dans un contexte de mutations et de transitions économiques ?

¹ La mythologie CAME (Compétitivité, Attractivité, Métropolisation, Excellence) : comment s'en désintoxiquer ? Olivier Bouba-Olga, Michel Grossetti

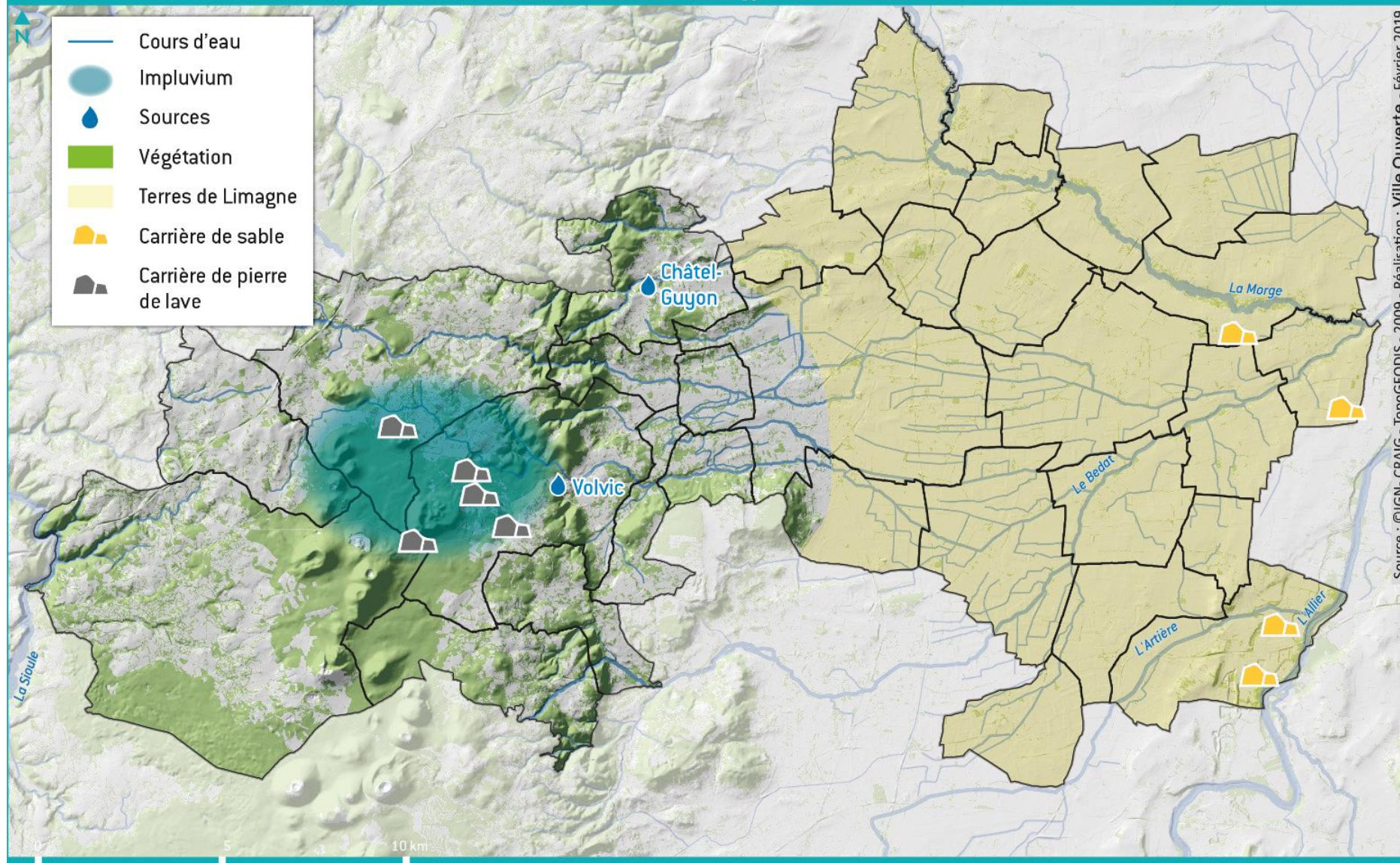
3.1.1 Des ressources naturelles remarquables, à l'origine de conflits d'usages

La géographie et la géologie du territoire offrent l'accès à des ressources naturelles riches et variées (terre de culture, eau, bois, etc.) qui constituent également des supports majeurs du développement économique de certaines activités - industrielles, agricoles, touristiques, etc. - du territoire. La nappe phréatique offre une ressource en eau d'une qualité reconnue, exploitée en eau minérale dans l'impluvium de Volvic, pour le thermalisme à Châtel-Guyon ou encore pour l'approvisionnement des réseaux d'adduction d'eau ou l'irrigation des cultures.



La terre de Limagne bénéficie elle aussi d'une qualité exceptionnelle, avec des stocks de carbone parmi les plus élevés d'Europe permettant des cultures à haute valeur ajoutée, tout en étant un des espaces privilégiés (de par sa topographie et sa situation) de l'urbanisation passée. Les sols sont également exploités : deux types de carrières existent sur le territoire, l'une pour les matières premières issues du volcanisme (pouzzolane et pierre de lave) et l'autre pour les matériaux issus de la Morge et de l'Allier (sable et granulat). L'ensemble de ces richesses naturelles forme aussi le socle naturel du paysage du territoire et constitue un bien commun à préserver. Dans un contexte de changement climatique, la raréfaction ou la sensibilité écologique de ces ressources génère des conflits d'usage et des doutes quant à leur pérennité.

LES RESSOURCES NATURELLES



3.1.2 La proximité métropolitaine : desserrement et polarisation

Riom Limagne et Volcans est le deuxième territoire économique du Puy-de-Dôme avec plus de 22 000 emplois en 2015. Sa proximité avec la métropole de Clermont-Ferrand lui confère un dynamisme soutenu du fait du desserrement de certaines activités économiques dans l'ensemble du cœur métropolitain. La majorité des emplois se concentre dans la partie métropolitaine et dans les pôles secondaires : 46,8% sont à Riom ; Volvic, Mozac, Châtel-Guyon, Saint-Beauzire et Ennezat concentrent 28,8% des emplois. Les autres communes de Limagne et de montagne ont une vocation résidentielle plus marquée avec un indice de concentration de l'emploi (ICE) inférieur à 50%.

ICE 78 emplois pour 100 actifs

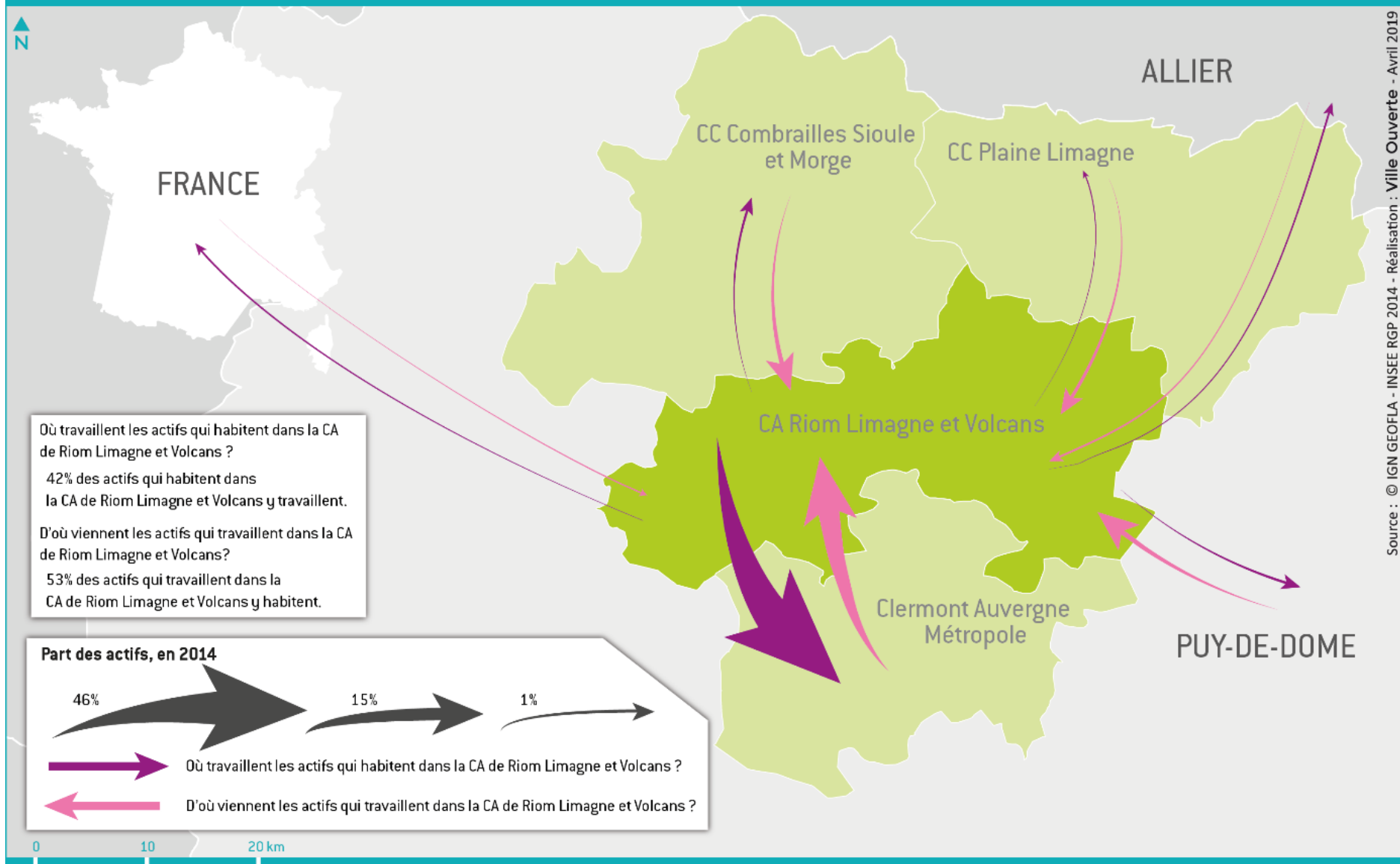
La présence de plus de 10 000 emplois à Riom permet de polariser de nombreux actifs sur le territoire. Ainsi, 42% des actifs qui habitent Riom Limagne et Volcans y travaillent également. La présence des pôles d'emploi secondaires et des activités diffuses permet également à 20% des actifs de travailler dans leur commune de résidence.

En dehors du territoire, les déplacements domicile-travail sont structurés par la proximité de la métropole de Clermont-Ferrand qui polarise de nombreux emplois : 46% des actifs qui habitent le territoire travaillent dans la métropole. Cette polarisation interroge la durabilité des mobilités quotidiennes domicile-travail qui sont pour la plupart assurées en voiture individuelle.



42% des actifs habitent le territoire y travaillent

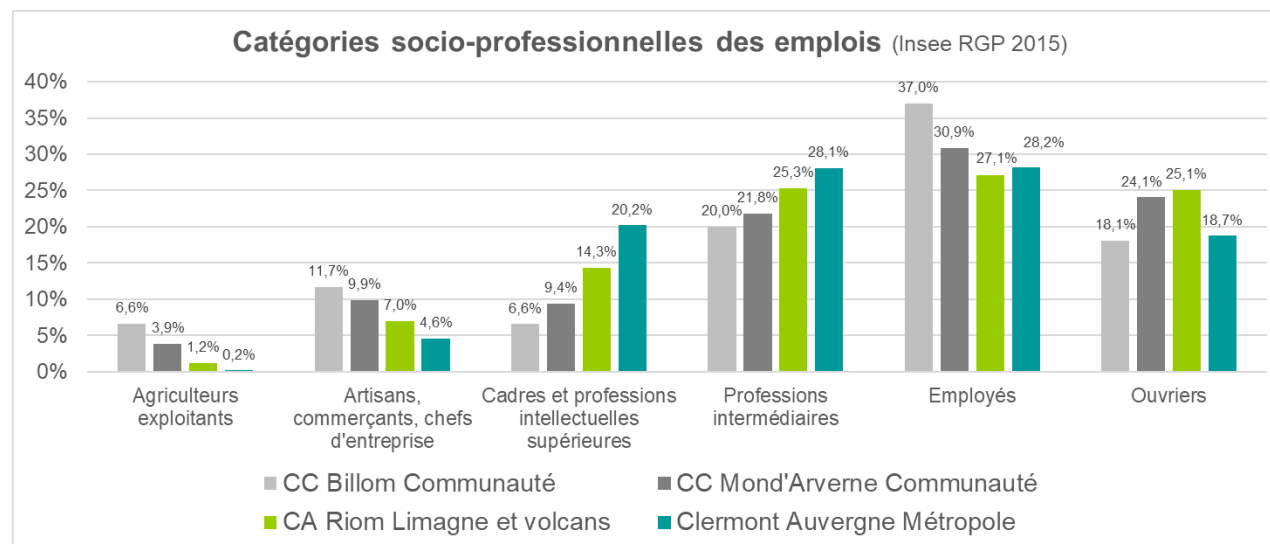
LES MIGRATIONS PROFESSIONELLES



3.1.3 Une main d'œuvre qualifiée comparable à un territoire métropolitain

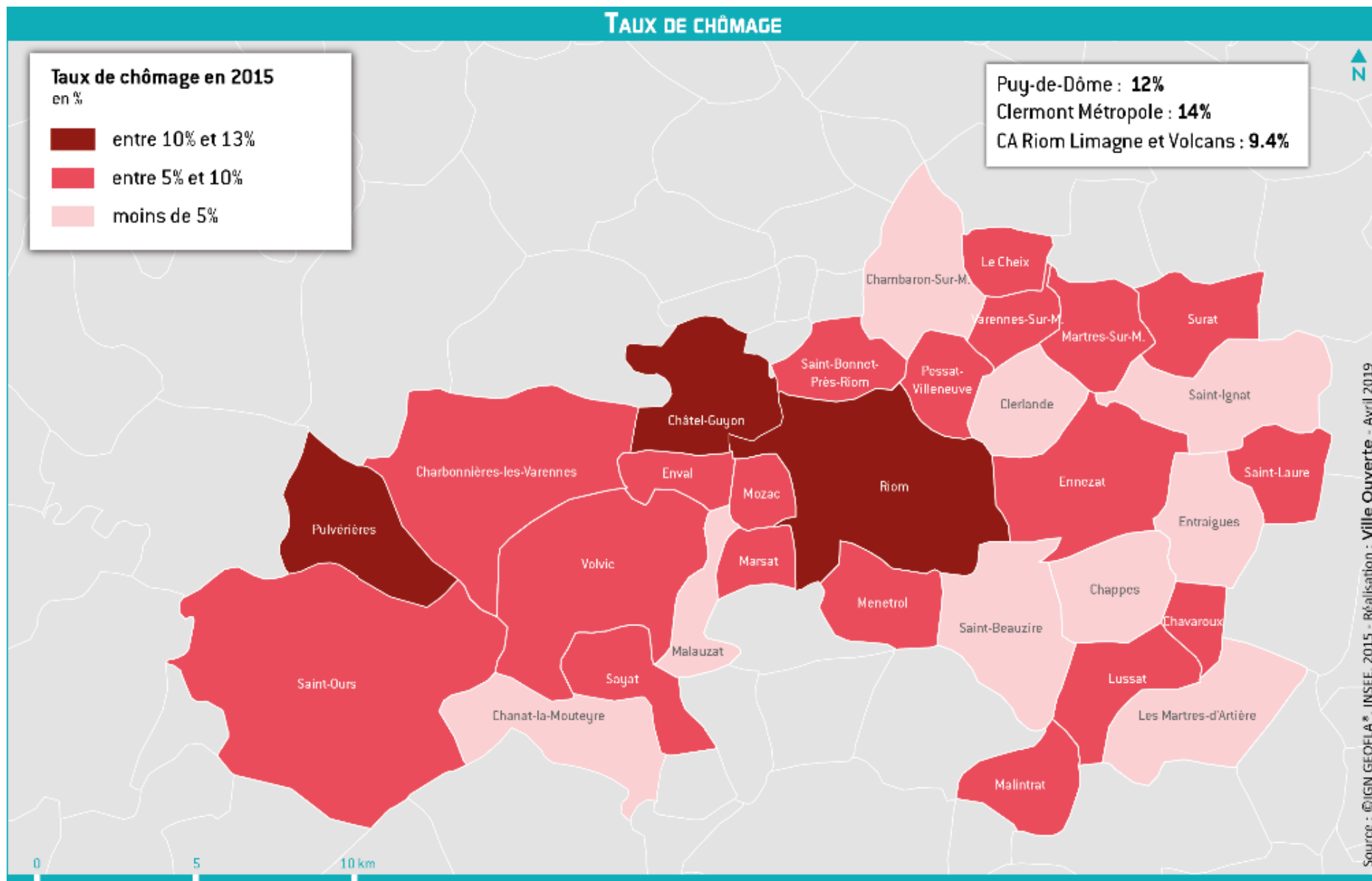
Les emplois d'ouvriers, les professions intermédiaires et les cadres sont surreprésentés sur le territoire par rapport aux autres territoires du Grand Clermont. Ils représentent respectivement 25,1%, 25,3% et 14,3% des emplois. Les proportions de cadres et de professions intermédiaires sont comparables à la situation métropolitaine.

Cette main d'œuvre est particulièrement qualifiée, notamment les ouvriers du secteur de l'industrie pharmaceutique, des biotechnologies et de l'industrie mécanique. Par ailleurs, les entreprises bénéficient d'une main d'œuvre relativement stable qui a tendance à rester sur le territoire.



Le bon niveau de qualification des actifs leur permet d'avoir une bonne employabilité et de maintenir un taux de chômage faible sur la majorité du territoire. Le taux de chômage de Riom Limagne et Volcans est à un niveau inférieur à celui du département (2937 chômeurs soit 12% des actifs) ou de Clermont Métropole (14%). Il se maintient à ce niveau inférieur depuis 1999.





Le territoire compte un réseau de petites ou très petites entreprises dans des secteurs variés : l'artisanat (bâtiment, taille de pierre, filière bois, etc.), l'agriculture, le tourisme, les services à la personne. Ces filières portent un potentiel d'emploi important d'autant plus qu'ils ne sont pas délocalisables. Le développement de la formation professionnelle dans les filières locales permettra d'assurer une bonne employabilité aux actifs au sein de ces entreprises.

3.1.4 Des entreprises d'excellence à ancrer sur le territoire

Riom Limagne et Volcans est un pôle d'emploi tertiaire. Concentrés dans le cœur métropolitain, les emplois tertiaires du secteur public représentent 32% des emplois. Riom joue le rôle de cité judiciaire, avec la présence de la Cour d'Appel d'Auvergne. Les emplois tertiaires privés sont également importants avec 36% des emplois dans le domaine du commerce, des transports et des services. L'Ouest du territoire est marqué par une spécialité industrielle, notamment à Volvic (Société des eaux de Volvic) et à Sayat (maroquinerie Hermès). L'emploi agricole caractérise l'Est du territoire avec notamment 24,8% des emplois à Saint-Beauzire (Biopôle et Limagrain) et 7,8% à Ennezat.



**20% des emplois dans
l'industrie**

Ces différentes filières ont des besoins en foncier différents à mettre en cohérence. Les filières industrielles et de services ont des besoins en foncier économique à assurer dans les zones d'activités économiques du territoire. La filière agricole a plutôt besoin de préserver le foncier agricole du territoire.

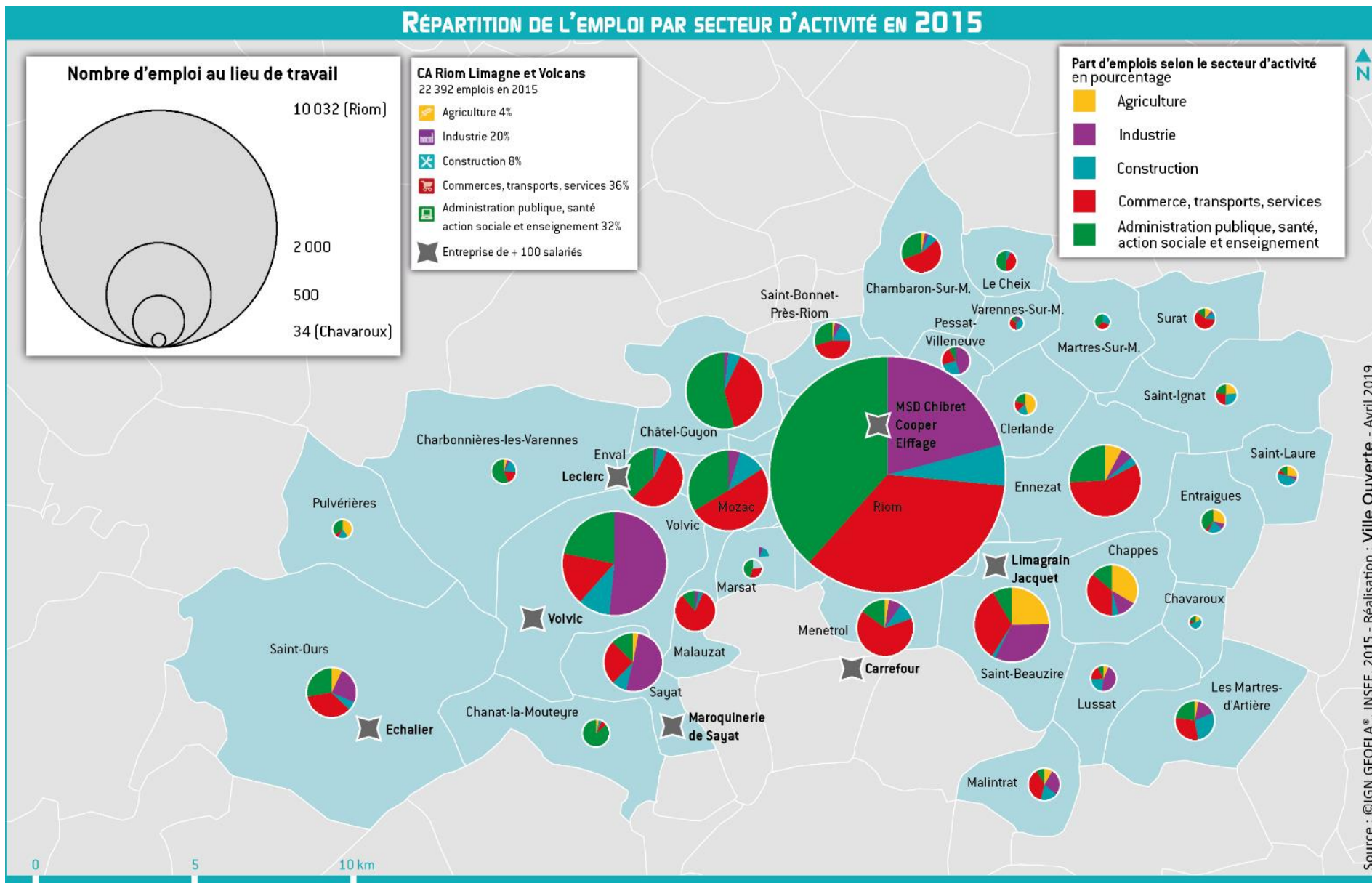


L'entreprise Limagrain à Ennezat



L'usine d'embouteillage des eaux de Volvic

RÉPARTITION DE L'EMPLOI PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN 2015



L'économie locale est structurée en filières comprenant des entreprises importantes : l'industrie pharmaceutique (Fareva), les biotechnologies (Carbogen, Greentech et Carbiolice), l'agroalimentaire (Société des eaux de Volvic, Jacquet, Limagrain), l'industrie mécanique (Phénix System et RJ Industrie). Deux filières d'excellence sont présentes sur le territoire : les biotechnologies et les activités thermales. Le Biopôle est un technopôle dédié aux sciences du vivant et aux biotechnologies. Il fait partie du pôle de compétitivité Céréales Vallée-Nutravita, dédié à l'innovation dans le domaine des grandes cultures et de la nutrition, avec les entreprises Limagrain et Jacquet. Le cluster thermal Innovatherm vise à renforcer la destination thermale en Auvergne Rhône-Alpes avec le regroupement d'établissement thermaux comme les thermes de Châtel-Guyon.



Certaines de ces filières et en particulier l'industrie agro-alimentaire, devront faire face à des mutations liées aux changements climatiques. Elles devront se repositionner pour apporter une réponse durable à la gestion des ressources naturelles et à la reterritorialisation des productions alimentaires. Le Projet Alimentaire Territorial du Grand Clermont est l'outil permettant de coordonner les initiatives locales dans une stratégie globale pour relocaliser l'alimentation.

Comment conforter la vocation économique du territoire ? Quel type de positionnement économique adopter au sein du Grand Clermont ? L'élaboration du PLUi est l'occasion d'agir sur plusieurs volets de la stratégie de développement économique. La valorisation des filières économiques locales, de leurs spécificités et de leurs capacités d'adaptation doit permettre de renforcer l'image du territoire et de le rendre plus lisible pour les entreprises. La structuration des zones d'activités existantes, le renforcement de leur accessibilité et la reconquête de leur paysage est également un enjeu central du PLUi. Par ailleurs, la présence de plusieurs friches industrielles et commerciales constitue une réelle opportunité de réinvestissement des espaces urbains et des paysages de territoires d'activités.

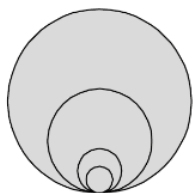
3.2 UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DÉMOGRAPHIQUE À QUESTIONNER

Riom Limagne et Volcans est de longue date un territoire d'accueil de nouveaux habitants. Les populations des territoires alentours ont été attirées au fil des siècles en direction de ses pôles, en premier lieu desquels Riom, pôle administratif, économique et commercial. Aujourd'hui, la dynamique positive se poursuit plutôt en faveur des communes périurbaines (de Riom et de Clermont). Ce modèle de développement doit être questionné car il ne répond plus aux attentes sociétales et environnementales.

3.2.1 Une dynamique démographique qui souligne le phénomène de périurbanisation

EVOLUTION DE LA POPULATION

Nombre d'habitants,
en 2015



18 987 (Riom)

6000

1000

405 (Varennes-Sur-M.)

Evolution démographique, entre 2007 et 2015

Taux de croissance moyen annuel en pourcentage

Accroissement

Supérieur à 2

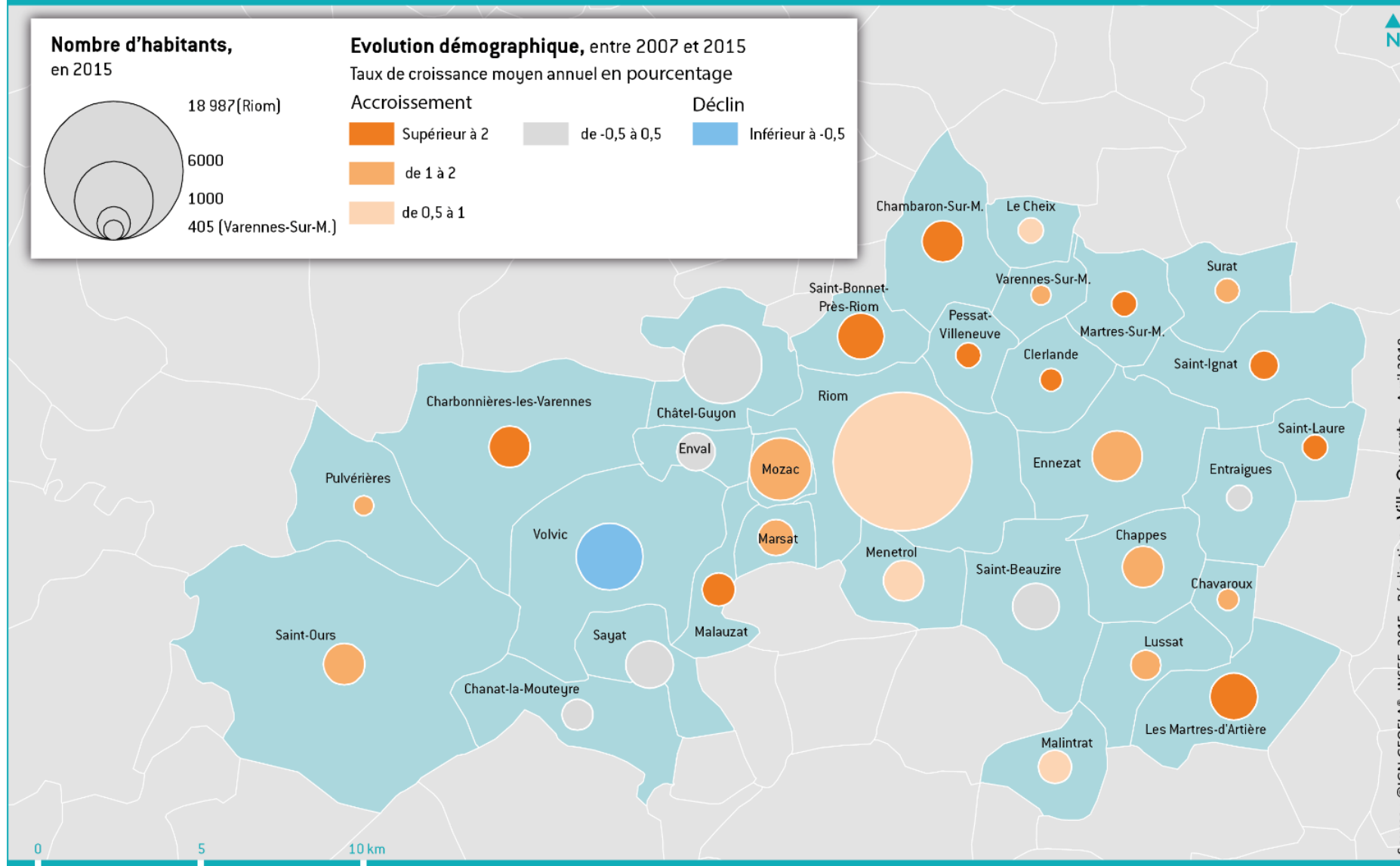
de 1 à 2

de 0,5 à 1

Déclin

de -0,5 à 0,5

Inférieur à -0,5



Source : ©IGN GEOFLA®, INSEE, 2015 - Réalisation : Ville Ouverte - Avril 2019

Riom Limagne et Volcans compte 68 500 habitants en 2019. Le territoire connaît une croissance démographique continue et sa population a presque doublé depuis la fin des années 1960. Entre 2007 et 2015, la croissance démographique est plus forte dans les communes périurbaines et notamment les communes de Limagne. Les communes situées sur la faille connaissent une stagnation de leur population (Volvic a même tendance à perdre des habitants). La croissance démographique se situe aujourd'hui principalement à distance des centralités urbaines, témoignant des évolutions des modes de vie et de nouveaux besoins d'accès aux services urbains pour les populations.

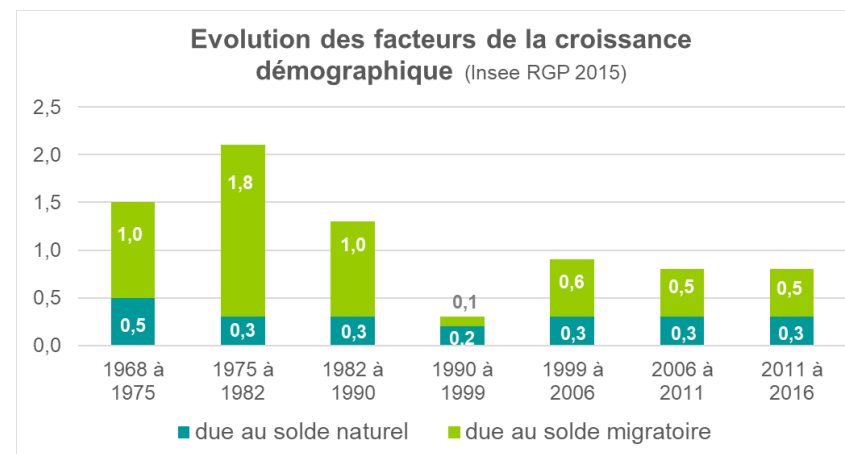
 **500 nouveaux habitants par an en moyenne depuis 2007**

3.2.2 Une croissance portée par de nouveaux arrivants en quête de parcours résidentiels adaptés

L'augmentation de la population est historiquement portée par le solde migratoire (arrivées – départs) qui assure presque les 2/3 de la croissance depuis 1999. La forte hausse de la population en Limagne est également portée par un solde naturel (naissances – décès) fort du fait d'une population plus jeune. Les communes de la faille perdent des habitants par manque d'attractivité migratoire, ce qui annule les effets de la croissance naturelle.

Les profils des nouveaux arrivants sont variés. Ils sont principalement originaires de Clermont Métropole. Une partie d'entre eux est représentée par des familles de jeunes actifs avec des enfants qui s'installent plutôt en Limagne et dans les communes de la faille. Les retraités ont plus tendance à s'installer dans le cœur métropolitain ou dans les communes rurales de montagne.

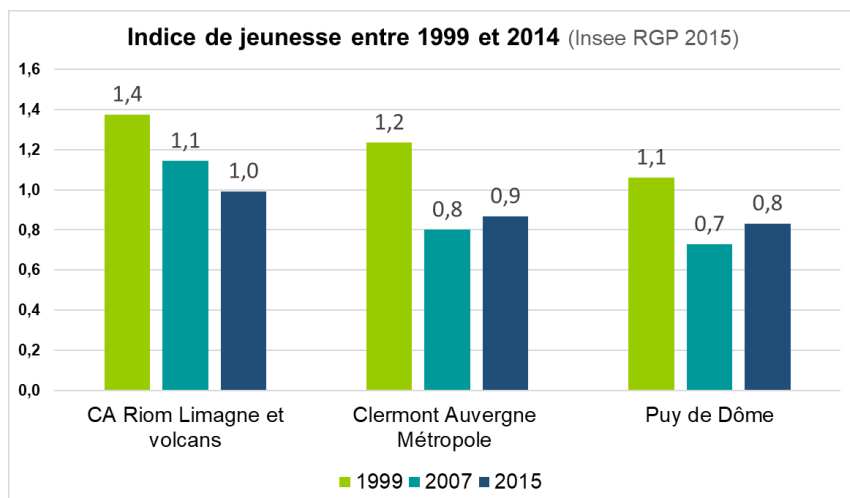
 **Les nouveaux arrivants : des familles et des retraités**



Ces données invitent à repenser les parcours résidentiels, afin de prendre en compte les évolutions sociétales et démographiques telles que la composition des familles et le vieillissement de la population.

3.2.3 Une population jeune mais vieillissante

La population de Riom Limagne et Volcans est relativement jeune. L'indice de jeunesse est de 1 sur le territoire, il y a donc autant de jeunes de moins de 20 ans que de personnes de plus de 60 ans. Cet indice est plus élevé que celui de Clermont Métropole (0,9) ou celui du département (0,8) dont la population est donc plus âgée.



Les moins de 20 ans sont plus nombreux dans les communes périurbaines, en Limagne et dans les communes de montagne. A l'inverse, les communes de la faille présentent un profil plus âgé, elles comptent plus de personnes de plus de 60 ans que de moins de 20 ans.

Le vieillissement de la population est déjà amorcé depuis la fin des années 1990 où l'indice de jeunesse était de 1,4 sur le territoire. A l'image de la tendance nationale, les perspectives démographiques envisagent un vieillissement important de la population : en 2030, 31% de la population aura plus de 60 ans et 14% aura plus de 75 ans (projection OMPHALE de l'Insee), contre 25% et 8% en 2015.



**2030 : 31% de plus de 60 ans
14% de plus de 75 ans**

Ce fort vieillissement de la population doit être anticipé, en particulier l'essor rapide du quatrième âge (75 ans et plus), davantage concerné par les problèmes de santé et de dépendance, auxquels le territoire devra faire face.

3.2.4 Des ménages plus petits et plus fragiles

	2007	%	2015	%	
Hommes seuls	2 910	11%	3 622	13%	↗
Femmes seules	4 167	16%	5 024	18%	↗
Autres sans famille	397	2%	495	2%	→
Couples sans enfant	7 737	30%	8 524	30%	→
Couples avec enfant(s)	8 198	32%	8 212	29%	↘
Familles monoparentales	2 015	8%	2 397	8%	→
Ensemble	25 424	100%	28 275	100%	

Source : Insee RGP 2015

La taille moyenne des ménages est de 2,3 en 2015. Cette moyenne diminue sur la dernière période à l'image de la tendance nationale, du fait notamment du vieillissement de la population et de l'augmentation du nombre de familles monoparentales.



**2,3 personnes par ménages
en moyenne en 2015**

En 2015, 31% des ménages sont composés d'une personne seule contre 27% en 2007. Bien que leur proportion reste la même, le nombre de familles monoparentales a fortement augmenté avec plus de 350 ménages supplémentaires entre les deux dates. Les personnes âgées seules habitent plutôt dans le cœur métropolitain et les familles monoparentales en Limagne.

Ces ménages de petite taille ont le même type de besoin en petits logements qui sont sous-représentés sur le territoire. Par ailleurs, ces ménages dont la situation évolue à la suite d'un évènement de la vie (décès, séparation) sont confrontés à une baisse de leurs revenus qui ne leur permet pas toujours de se maintenir dans leur logement d'origine et à assumer les coûts induits (précarité énergétique par exemple).

Comment mettre en place les conditions d'un territoire accueillant ? L'évolution des modes de vie et la prise en compte des différents âges de la vie sont des enjeux majeurs pour le territoire. Ils doivent être pris en compte dans l'élaboration du PLUi afin de concrétiser les objectifs fixés par le Programme Local de l'Habitat. L'accompagnement des parcours résidentiels et l'anticipation du phénomène de vieillissement de la population sont les principaux défis à relever pour continuer à être un territoire d'accueil désirable pour les habitants actuels et futurs.

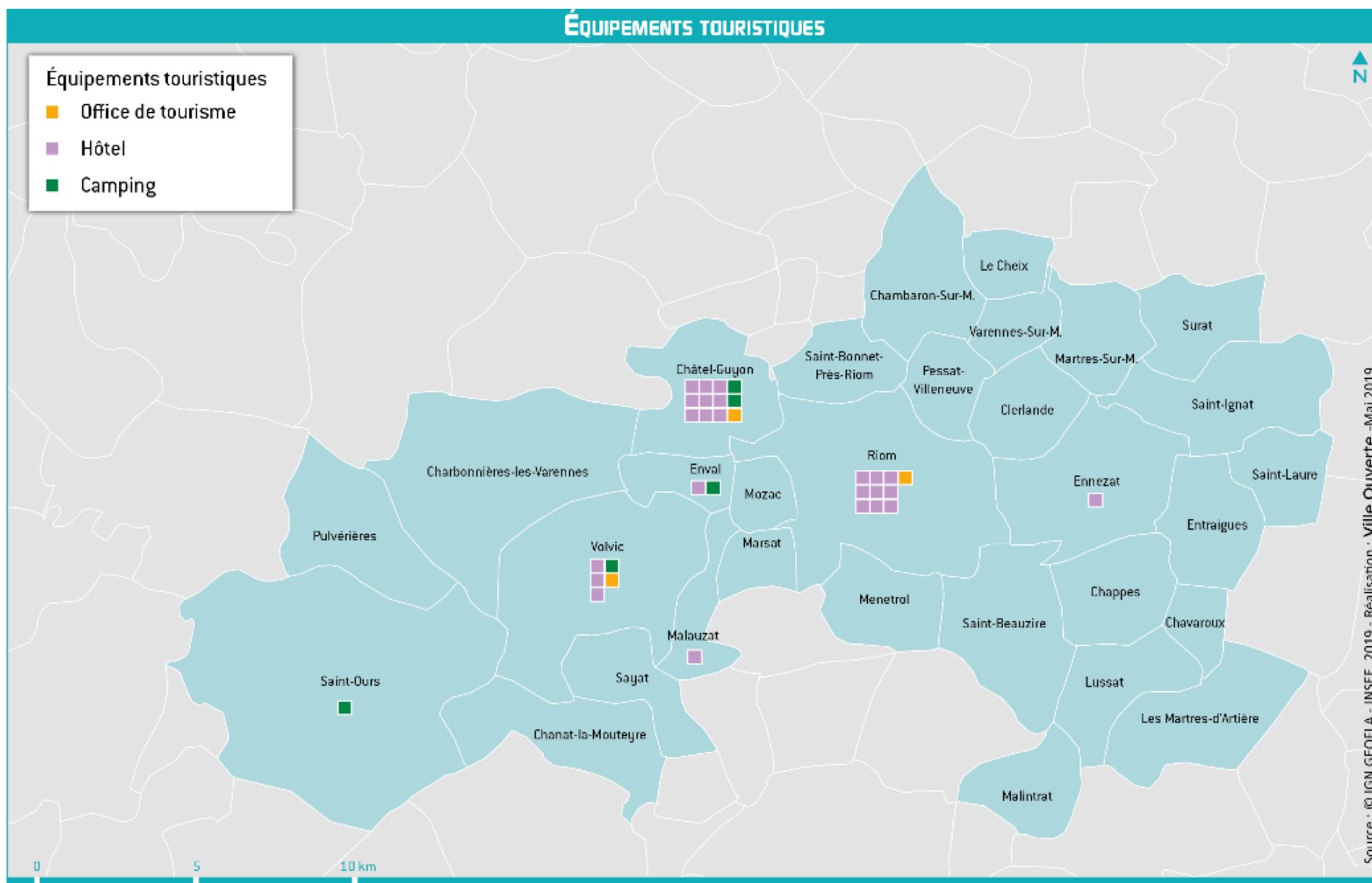
3.3 UNE VOCATION TOURISTIQUE À RENFORCER

La vocation touristique des communes appartenant au Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne est ancienne. L'inscription au patrimoine mondial de l'Unesco de la Chaîne des Puys en 2018 la renforce et va permettre de capter davantage de visiteurs. Cependant, l'offre est déséquilibrée sur le territoire avec une offre quasi inexistante en Limagne et dans le Val d'Allier.

3.3.1 Une offre touristique variée mais déséquilibrée

L'offre touristique se concentre dans les communes du Parc Naturel Régional, autour du tourisme de nature, dans la Chaîne des Puys, et du tourisme thermal à Châtel-Guyon. Riom est un pôle de tourisme patrimonial avec le site patrimonial remarquable et une offre de musées. L'Est du territoire, la Limagne et le Val d'Allier, ne bénéficie pas d'une mise en tourisme.

Le territoire connaît une carence en hébergements touristiques avec seulement 24 hôtels et 5 campings. Ce déséquilibre de l'offre dans l'espace, mais aussi en termes d'hébergements, interroge le positionnement touristique de Riom Limagne et Volcans par rapport aux autres territoires.



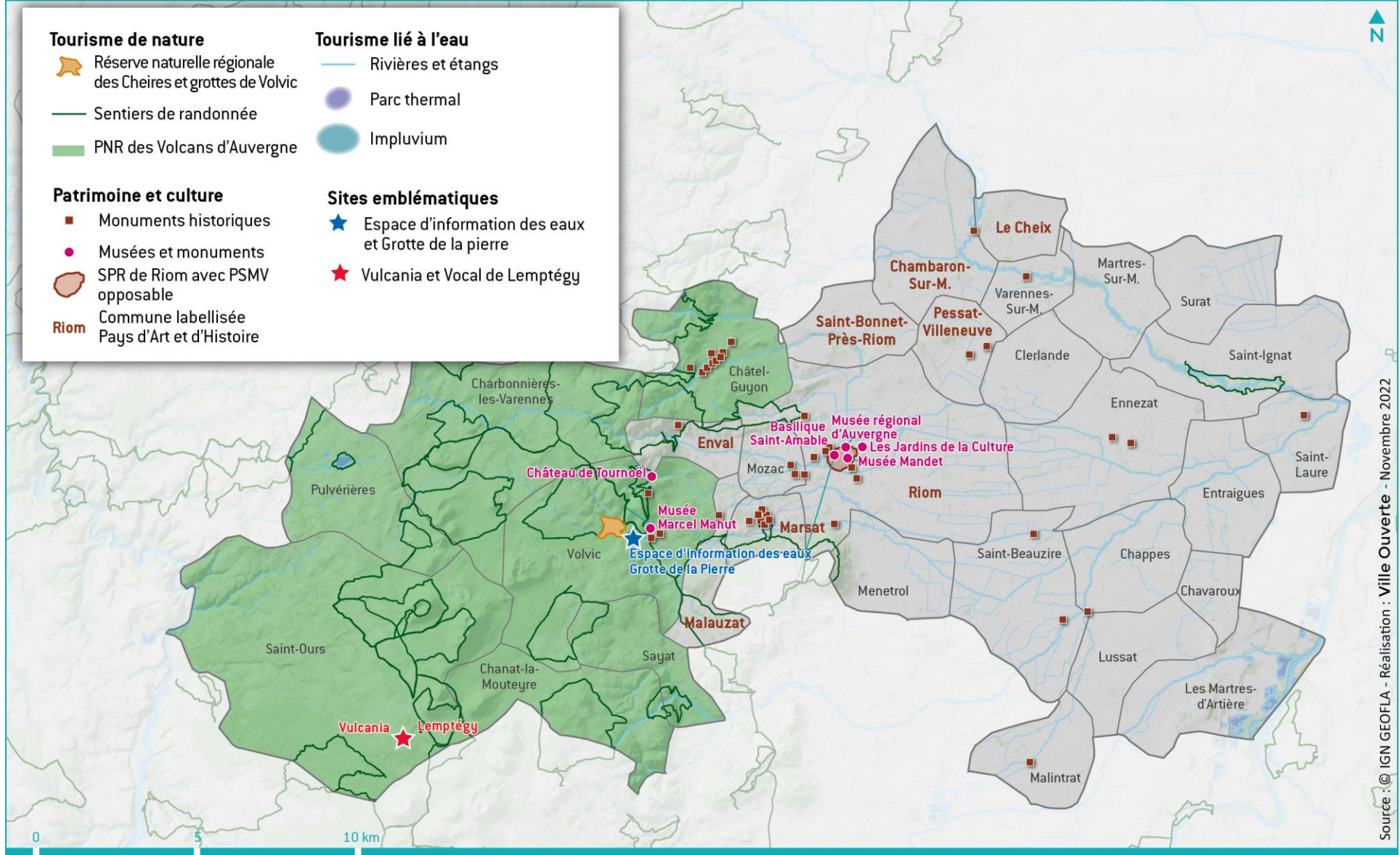
3.3.2 Un positionnement touristique en cours de structuration

La création de l'office de tourisme Terra Volcana, les Pays de Volvic en 2018 a permis de structurer l'offre pour concevoir une destination plus lisible pour les visiteurs. Cette destination se caractérise par la valorisation de la variété de l'offre à travers quatre thématiques : le tourisme de nature (pris en compte au sein du schéma cyclable ; sites de grande randonnée et activités de plein-air), le tourisme lié à l'eau (thermes et source de Volvic), le patrimoine et la culture (le site patrimonial remarquable de Riom et l'Abbaye de Mozac) et les sites emblématiques (Vulcania et Lemptégy). Ces quatre thématiques impliquent une préservation forte des espaces naturels et du patrimoine local en vue de renforcer l'image touristique du territoire.



4 types d'offre touristique
1 destination

TOURISME



3.3.3 Proposer une offre différenciante

Afin de renforcer l'unité touristique du territoire, des parcours est-ouest peuvent être développés tels que la création d'une voie verte reliant la coulée verte de l'Ambène à la vallée de la Morge et au Val d'Allier. Des hébergements qualitatifs en termes d'intégration paysagère viennent aussi renforcer la singularité de la proposition touristique. Plusieurs projets d'éco-lodges ont été mis en place ou sont en cours, notamment à Vulcania en vue de répondre à la demande.

La formulation d'une offre touristique singulière doit permettre de renforcer le positionnement de Riom Limagne et Volcans par rapport aux autres territoires, notamment au sein du Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne. Cette offre différenciante se caractérise par la concentration d'une offre variée, représentant un échantillon de l'offre disponible dans le Puy-de-Dôme.

Plusieurs leviers sont à mobiliser pour favoriser un développement touristique ambitieux. Le renforcement de l'hébergement, l'amélioration de la visibilité de l'offre existante, le développement des liaisons douces pourront renforcer le désir de visiter le territoire. Le défi consiste aussi à parvenir à rééquilibrer l'offre touristique en faveur de la Limagne et du Val d'Allier, grâce à la valorisation des paysages et du patrimoine du quotidien. Le développement de la coulée verte existante d'Enval à Riom en direction de la vallée de la Morge permettra de connecter ces différents ensembles. De même, ce circuit du Val de Morge sera à terme connecté à la V70, la véloroute qui longe l'Allier.

4 UN URBANISME VERTUEUX

Un urbanisme vertueux doit permettre de préserver les grands équilibres d'aménagement du territoire, en s'appuyant sur trois piliers : l'équité, la modération et la solidarité.

- L'équité est assurée en garantissant l'accès au territoire pour tous. L'accès au logement mais aussi l'accès à une mobilité abordable et durable sont parmi les grands défis à relever.
- La modération doit permettre d'envisager un urbanisme économe, qui cherche à limiter la consommation d'espace agricoles et naturels, en cherchant à produire la ville sur la ville.
- La solidarité entre les différents niveaux de polarité doit être affirmée afin de constituer une armature urbaine solidaire et complémentaire.

Un urbanisme vertueux vise finalement à relever le défi climatique en favorisant un territoire vivable à une échelle locale afin de limiter les déplacements.

4.1 UNE OFFRE DE LOGEMENTS À ADAPTER À L'ÉVOLUTION DES MODES DE VIE

La constitution d'un parc de logement équilibré et varié est la condition essentielle pour constituer un territoire vertueux et juste pour tous les habitants. Le parc de logement permet d'organiser l'accueil de nouveaux habitants et de répondre aux besoins des habitants présents, tout en prenant en compte les évolutions des modes de vie.

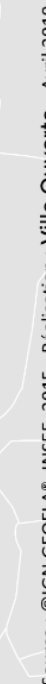
4.1.1 Un phénomène de périurbanisation fort

Le nombre de logements augmente de manière continue et relativement forte avec 15,6% de logements en plus entre 2007 et 2015. Cette croissance est supérieure dans les communes périurbaines et en Limagne avec jusqu'à 30% de croissance sur la même période. Elle l'est moins dans les communes plus urbaines situées sur la faille et dans les communes de montagne. La périurbanisation est donc importante :

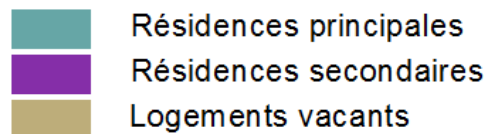
le développement urbain se fait autour du cœur métropolitain dans les communes plus rurales. Ce phénomène pose la question de l'étalement urbain mais aussi de la déstructuration de l'armature urbaine et de l'augmentation des déplacements.



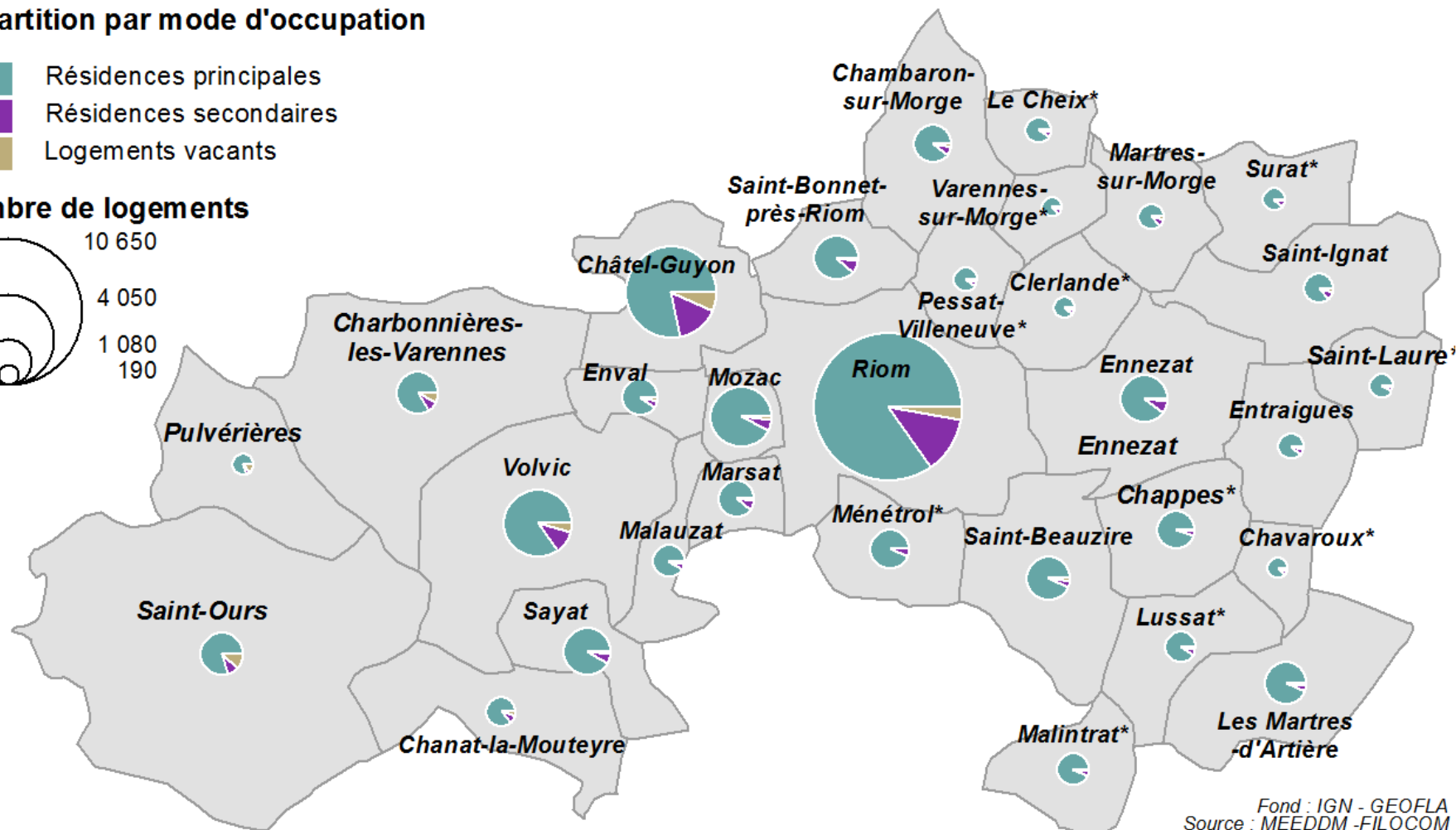
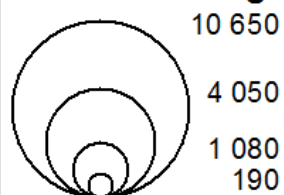
En moyenne, 430 logements supplémentaires par an



Répartition par mode d'occupation



Nombre de logements



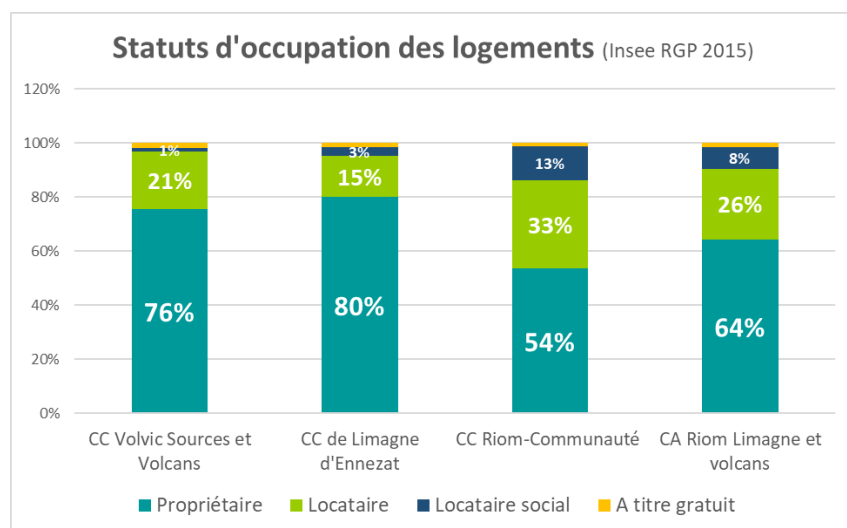
* Estimation de la répartition des logements vacants et des résidences secondaires

Fond : IGN - GEOFLA
Source : MEEDDM - FILOCOM
d'après DGI - 2015

Entre 2007 et 2015, plus de 2 500 logements neufs ont été construits. La dynamique de construction est plus forte dans les communes périurbaines (72% de la production) alors que le cœur urbain est en situation de sous-production (20% de la production). Sur la même période, le nombre de logements vacants augmente de plus de 31%.

Ces deux dynamiques interrogent le phénomène de concurrence entre le marché du logement neuf et le marché du logement ancien. Le second étant délaissé au bénéfice du premier.

4.1.2 Un parc de logements standardisés



Le parc de logement est dominé par les propriétaires occupants, qui représentent plus de 64% des statuts d'occupation.

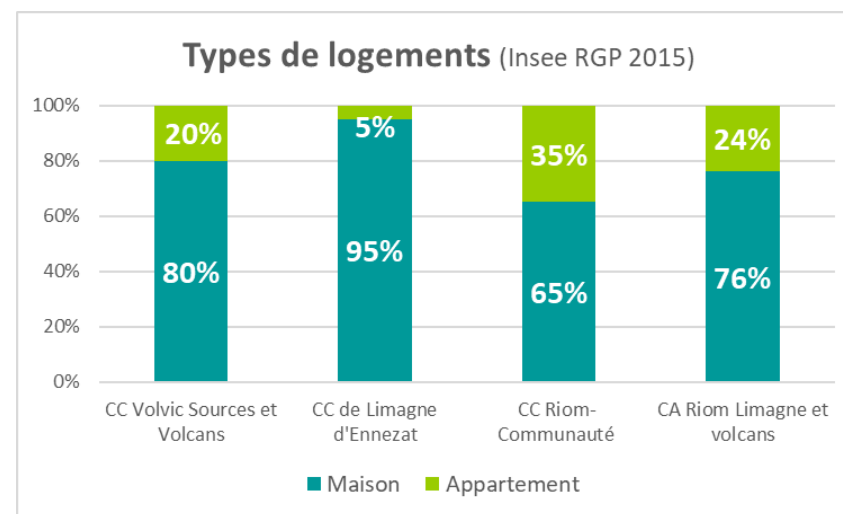
La ville de Riom fait figure d'exception avec un parc de logement plus équilibré : 50% de propriétaires, 30% de locataires du parc privé et 20% de locataires du parc public.

Dans l'ensemble, le parc locatif privé est peu représenté, en particulier en Limagne, ce qui rend difficile la réalisation des parcours résidentiels.

Le parc locatif social est très concentré dans quatre communes : Riom, Mozac, Ennezat et Volvic. Ces logements sociaux sont en majorité de grands appartements familiaux. Quatre communes sont soumises à la loi SRU : Riom, qui est la seule à remplir l'objectif fixé avec 20,2% de logements sociaux, Mozac (9,6%), Châtel-Guyon (3%). Volvic (4%) est exemptée jusqu'en 2020.

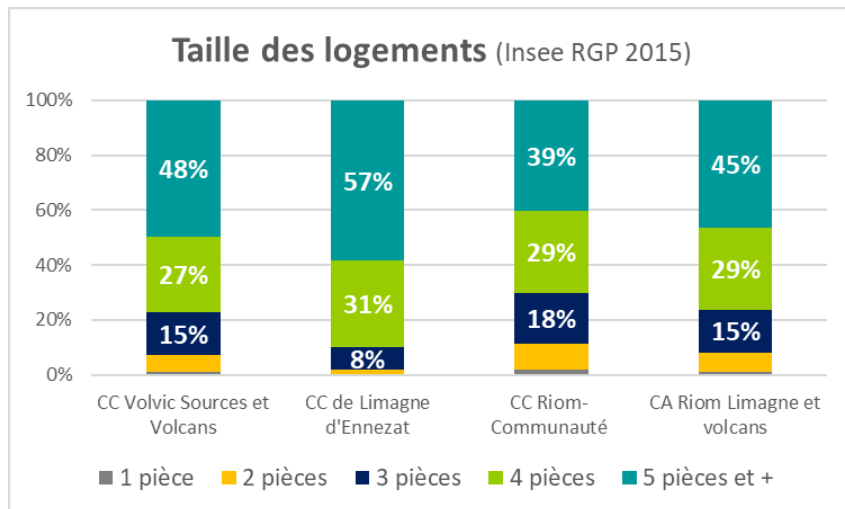


**2 280 logements sociaux
représentants 8% du parc**



Les logements sont en majorité (76%) des maisons individuelles, le plus souvent de grande taille et occupées par leur propriétaire. Les appartements ont des statuts d'occupation plus variés : 50% en location privée et 26% en location sociale. Ils sont concentrés à Riom et à Châtel-Guyon. La forte spécialisation en maisons se poursuit avec plus de 87% des nouveaux logements construits sous cette forme.

La taille des logements est également très spécifique avec une majorité de très grands logements.



Les petits logements de 1, 2 ou 3 pièces sont sous-représentés (23% du parc), alors que les ménages d'1, 2 ou 3 personnes représentent près de 82% des ménages. A l'inverse, les grands logements de 4 pièces ou plus représentent 75% du parc alors que les grands ménages (4 personnes ou plus) représentent 18% des ménages. Le parc de logements est donc relativement mal adapté aux ménages.



75% de logements de 4 pièces ou plus

4.1.3 Des difficultés d'accès au logement

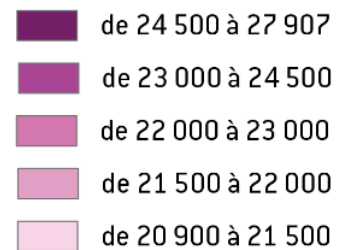
Le revenu médian des habitants du territoire (22 703 €) est relativement élevé par rapport à la moyenne départementale (20 813 €). Les revenus médians des différentes communes sont plutôt homogènes, bien que les habitants des communes périurbaines soient plus aisés que ceux de Riom ou des communes de montagne.



Revenu médian : 22 703 €

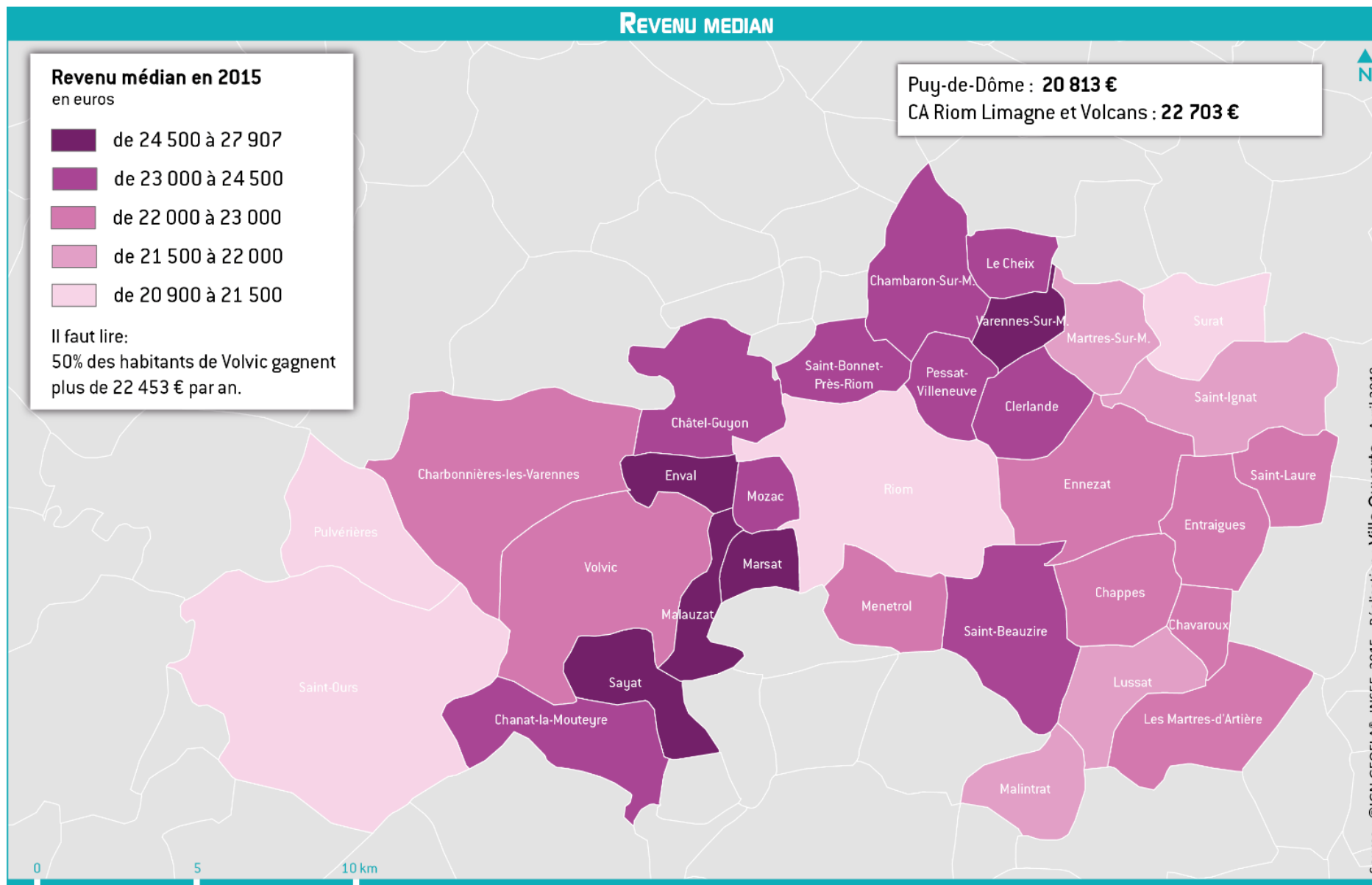
REVENU MEDIAN

Revenu médian en 2015
en euros



Il faut lire:
50% des habitants de Volvic gagnent
plus de 22 453 € par an.

Puy-de-Dôme : 20 813 €
CA Riom Limagne et Volcans : 22 703 €



Source : ©IGN GEOFLA®, INSEE, 2015 - Réalisation : Ville Ouverte - Avril 2019

Les communes du pôle métropolitain, et particulièrement Riom et Châtel-Guyon, présentent des populations fragilisées par un revenu médian inférieur et un taux de chômage important. Ces habitants en difficulté sont majoritairement logés dans le parc locatif privé. Le manque de logements sociaux leur permet difficilement de faire évoluer leurs parcours résidentiels.

Des publics spécifiques connaissent des difficultés d'accès au logement. En effet, près de 3 500 ménages vivent sous le seuil de pauvreté. Les jeunes travailleurs ont souvent des difficultés pour décohabiter notamment du fait du manque de logements de petite taille. Les seniors ont des besoins importants et en croissance pour l'adaptation de leurs logements. Le territoire compte 6 établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) pour lesquels la demande va nettement augmenter dans les années à venir. Le territoire compte six aires d'accueil des gens du voyage occupées par des familles sédentarisées. Des familles en itinérance sont aussi recensées. Compte tenu de leur ancrage territorial, ces ménages sont en recherche d'offre d'habitat ou d'accueil.



6 aires d'accueil
137 places de caravane

La constitution d'une offre de logement équilibrée et non énergivore est essentielle pour répondre à la variété des besoins des habitants. La diversité en termes de types (maison ou appartement), de taille du logement et de statut d'occupation permet d'assurer un accueil équitable et de favoriser la réalisation des parcours résidentiels. Ces parcours résidentiels doivent en particulier être accompagnés lors des étapes sensibles de la vie qui peuvent entraîner un changement de logement : décohabitation, séparation, perte d'emploi, décès, vieillissement.

4.2 UNE FORTE CONSOMMATION D'ESPACE

La dynamique de construction de logements neufs est très consommatrice de foncier. 87% de la production de logements est réalisée sur terrain vierge contre 13% des constructions sur terrain déjà bâti. Ce phénomène d'expansion crée une forte concurrence pour les centres anciens qui sont en perte de dynamisme.

4.2.1 Un étalement urbain inefficace

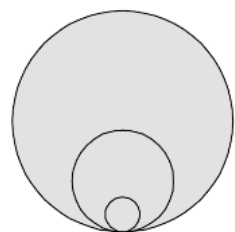
	Consommation de foncier entre 2007 et 2017	Consommation annuelle moyenne	Croissance de la tâche urbaine
CC Volvic Sources et Volcans	119 ha	11,9 ha	11,4%
Riom Communauté	190,7 ha	19,1 ha	13,1%
CC Limagne d'Ennezat	124,1 ha	12,4 ha	13,7%
CA Riom Limagne et Volcans	434,6 ha	43,5 ha	12,7%

Source : Ville Ouverte BD Topo 2007-2017

Entre 2007 et 2017, 434,6 hectares d'espaces naturels et agricoles ont été urbanisés, ce qui équivaut presque à la surface d'Enval. La pression foncière est forte sur le territoire en raison de la proximité de la métropole de Clermont-Ferrand et d'un coût du foncier moindre. La consommation foncière passée a été destinée à l'habitat (lotissements ou maisons individuelles), aux bâtiments d'activités économiques et commerciales (zones d'activités et zones commerciales) et aux bâtiments agricoles. Le phénomène de périurbanisation a largement touché le territoire avec un rythme de croissance de la consommation foncière supérieure à la moyenne dans les communes périurbaines.

EXTENSION DE LA TACHE URBAINE

Superficie de la tâche urbaine
en 2017 en ha



759
[Riom]

200

29
[Varennes-Sur-M.]

Croissance entre 2007 et 2017
en %



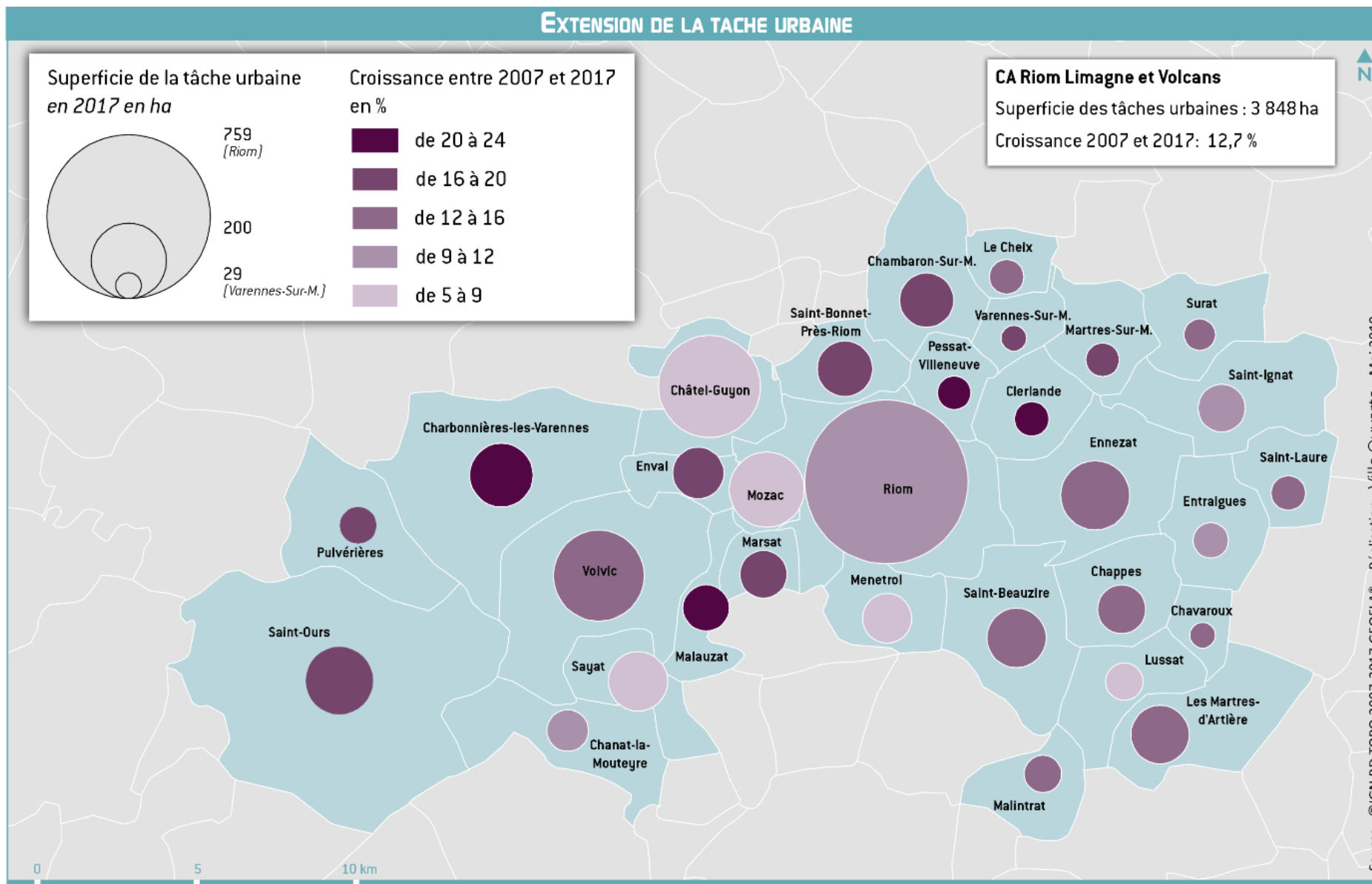
CA Riom Limagne et Volcans

Superficie des tâches urbaines : 3 848 ha

Croissance 2007 et 2017: 12,7 %



Source : ©IGN BD TOPO 2007-2017 GEOFLA®, - Réalisation : Ville Ouverte - Mai 2019



Sur cette période, alors que la surface de la tâche urbaine augmente de 12,7%, la population connaît une hausse de 7,2% et l'emploi de 3,9%. Ces données questionnent l'efficacité de ce modèle de développement urbain qui ne s'accompagne pas nécessairement d'une croissance démographique ou économique aussi forte.

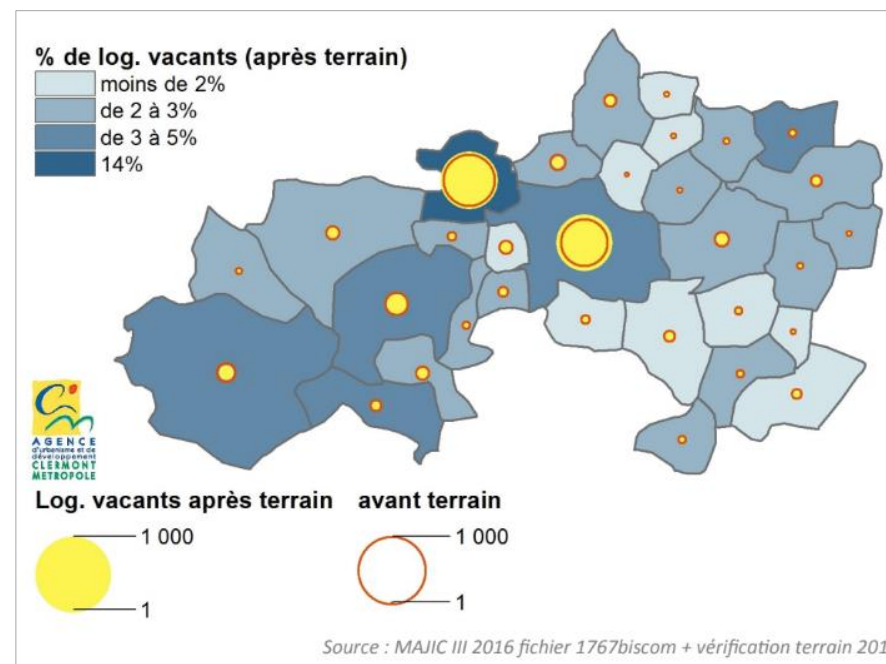
 **43 HECTARES CONSOMMÉS
CHAQUE ANNÉE EN MOYENNE**

4.2.2 Un phénomène de périurbanisation fort au détriment des centres anciens

La périurbanisation a pour effet de rendre les centres anciens des villes et des villages moins attractifs pour les habitants. Le parc de logement des centres est plutôt ancien avec 47% des résidences principales construites avant 1970 et les premières réglementations thermiques. Ce parc est donc vieillissant, énergivore et pas toujours adapté aux besoins des ménages. La vacance de logement est globalement faible sur le territoire (inférieure à 5%). Châtel-Guyon se distingue des autres communes avec 14,3% de logements vacants². Les centres anciens sont bien plus touchés par le phénomène que les quartiers périphériques.

 **4,7% de logements vacants**

² Source : PLH



Le territoire développe des outils pour lutter contre la dévitalisation des centres anciens. Une étude pré-opérationnelle OPAH-RU (opération programmée d'amélioration de l'habitat – renouvellement urbain) a fait le bilan des actions déjà engagées (les trois programmes d'intérêt général (PIG) portés par les anciens EPCI et le PIG départemental « Habiter mieux »). Cinq périmètres ont été définis dans les centres anciens de Riom, Châtel-Guyon, Volvic, Enval et Mozac. Une OPAH-RU a été mise en place fin 2018 sur ces cinq périmètres et le reste du territoire bénéficie d'un PIG. La ville de Riom bénéficie du programme Action Cœur de Ville qui vise à identifier l'ensemble des leviers de revitalisation du centre ancien (adaptation des logements, redynamisation des commerces, évolution des espaces publics, etc.). Cette action pilote peut être répliquée dans les autres centres anciens en vue de lancer une dynamique intercommunale. Les villes de Châtel-Guyon, Mozac et Volvic sont également lauréates pour l'appel à projet « Petites villes de demain » destiné aux villes de moins de 20 000 habitants.



**UN PIG, UNE OPAH ET
ACTION CŒUR DE VILLE**

Différents leviers doivent être actionnés afin de favoriser la modération de la consommation des espaces agricoles et naturels. Le réinvestissement des logements vacants, l'amélioration des logements anciens, le renouvellement urbain, l'utilisation prioritaire des dents creuses présentes dans le tissu urbain doivent permettre d'atteindre cet objectif vertueux. Une approche plus transversale peut être adoptée afin de favoriser la revitalisation des centres-bourgs : non seulement le logement, mais aussi les commerces de proximité, les services, l'espace public, les espaces verts sont des thèmes à investir.

4.3 UNE ARMATURE URBAINE FRAGILISÉE

Le socle urbain du territoire est constitué par un ensemble de pôles de taille, de fonction et d'influence différentes. Chaque pôle, à son échelle, apporte les équipements, les services et les commerces utiles aux habitants. Ensemble, ils forment l'armature urbaine qui donne de la cohérence au territoire. Ce socle urbain d'origine est aujourd'hui remis en question par le phénomène de périurbanisation de l'ensemble des fonctions urbaines mais en particulier des activités commerciales.

4.3.1 Un socle urbain cohérent à renforcer

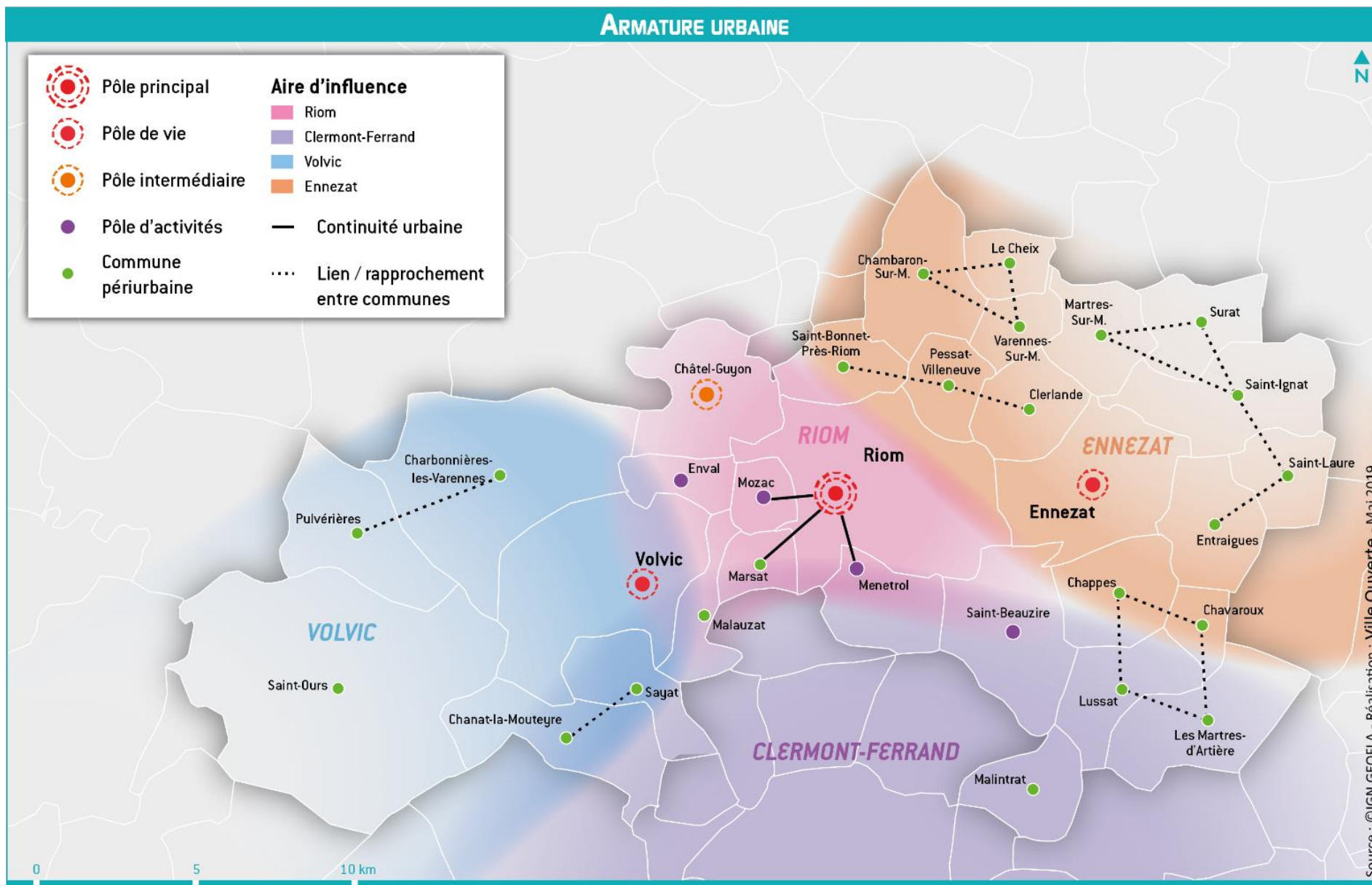
Le Schéma de Cohérence Territoriale du Grand Clermont définit l'organisation multipolaire du territoire : le cœur métropolitain (Riom, Mozac, Ménétrol), les pôles de vie (Volvic et Ennezat) et les communes périurbaines. Au-delà de cette armature, Châtel-Guyon est un pôle de service et de proximité intermédiaire. Par ailleurs, des liens et des rapprochements existent entre certaines communes qui mutualisent leurs équipements.



1 cœur métropolitain
2 pôles de vie
Des communes périurbaines

Cette armature se base sur des logiques de bassins de vie. Le Programme Local de l'Habitat propose une programmation de logements qui vise à renforcer cette structuration.

ARMATURE URBAINE



4.3.2 Des équipements structurants, assurant les capacités d'accueil des communes

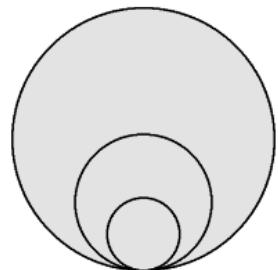
L'armature urbaine est structurée par la présence d'équipements de proximité à tous les niveaux de polarité. Riom est le premier pôle d'équipement du territoire avec plus de 260 structures d'enseignement, de santé, culturelles et sportives. La ville se distingue par une offre culturelle et sportive supérieure, avec les Jardins de la culture, la piscine, le centre régional de tir à l'arc notamment. Les communes de Limagne sont relativement moins bien équipées en équipements de proximité. Ennezat est le pôle qui structure la Limagne avec la présence notamment d'une maison de santé, d'un lycée et d'une gendarmerie.

La faiblesse en équipements de la Limagne interroge son fort développement démographique récent. A l'inverse, les communes de la faille sont mieux équipées mais stagnent, voire perdent de la population. La capacité d'accueil des communes en termes d'équipements doit être prise en compte lors des choix de développement.

ÉQUIPEMENTS

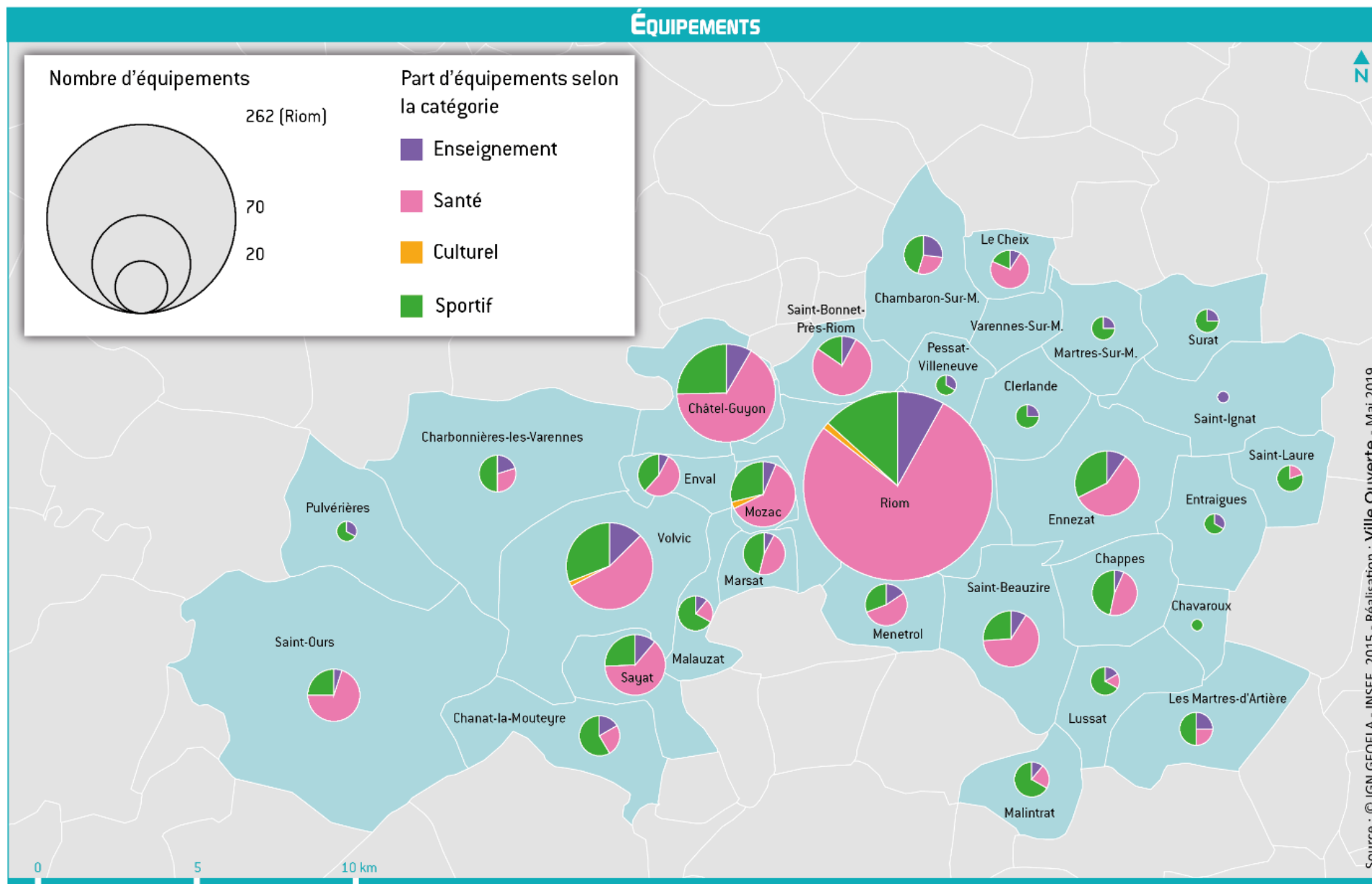
Nombre d'équipements

262 (Riom)



Part d'équipements selon la catégorie

- Enseignement
- Santé
- Culturel
- Sportif



Source : © IGN GEOFLA - INSEE, 2015 - Réalisation : Ville Ouverte - Mai 2019

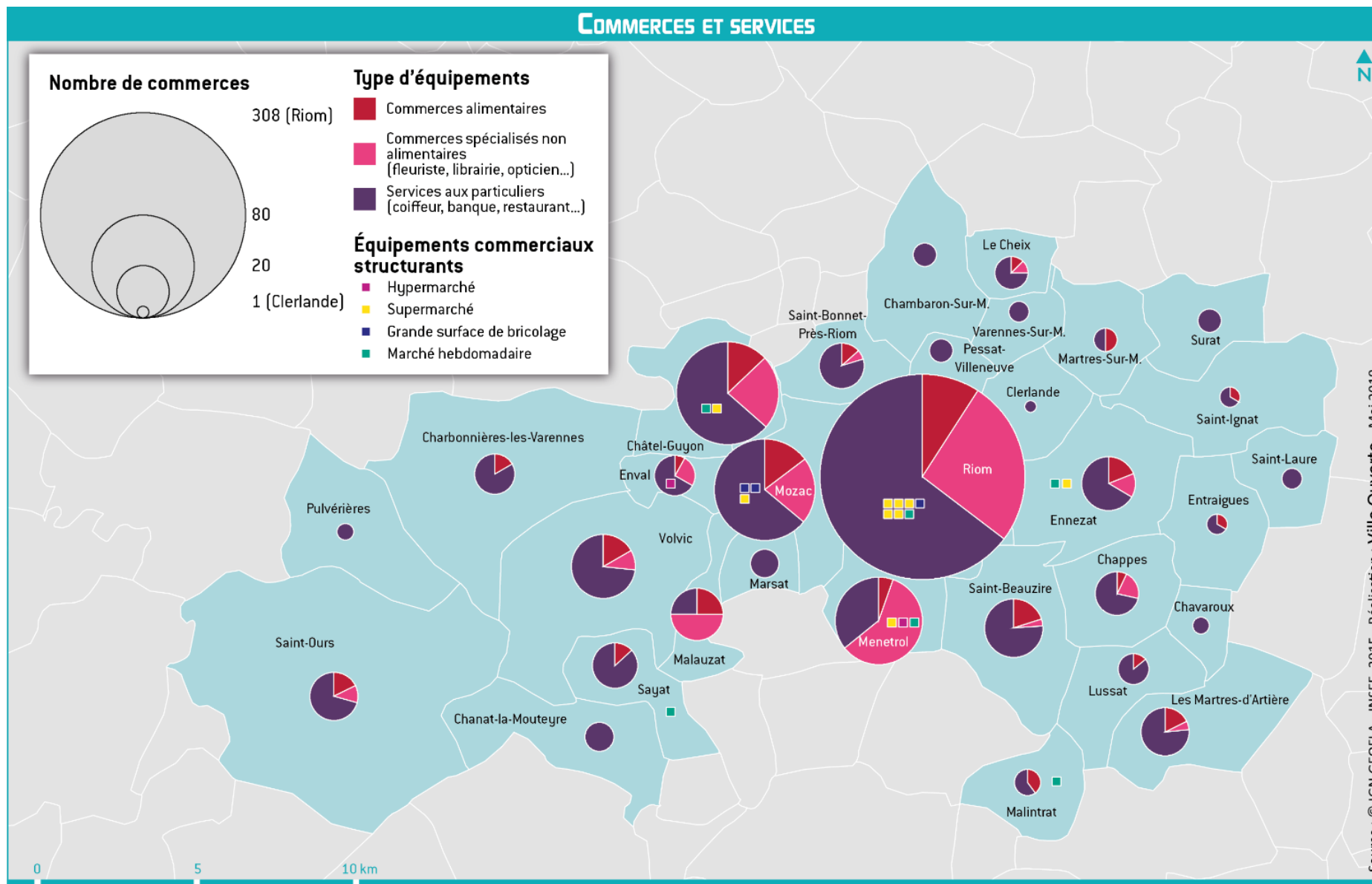
4.3.3 Une armature commerciale de proximité fragilisée

La répartition des commerces de proximité structure également l'armature territoriale. Riom est le pôle commercial principal. Châtel-Guyon, Mozac et Ménérol sont les pôles commerciaux secondaires. Les commerces de proximité, notamment alimentaires, sont mis en difficulté par la présence de grandes surfaces commerciales en périphérie. Le territoire compte deux hypermarchés et neuf supermarchés.



Alimentation : 90 commerces de proximité et 11 grandes surfaces

COMMERCES ET SERVICES



Riom Limagne et Volcans souhaite mettre en place une politique volontariste de préservation des commerces de proximité. Le Conseil Communautaire a voté un moratoire sur les zones commerciales dans le but de suspendre la dynamique de création de surfaces commerciales périphériques. Le renouvellement de l'offre dans les centralités doit aussi être questionné afin de faire face à la concurrence et de mieux répondre à la demande des habitants.

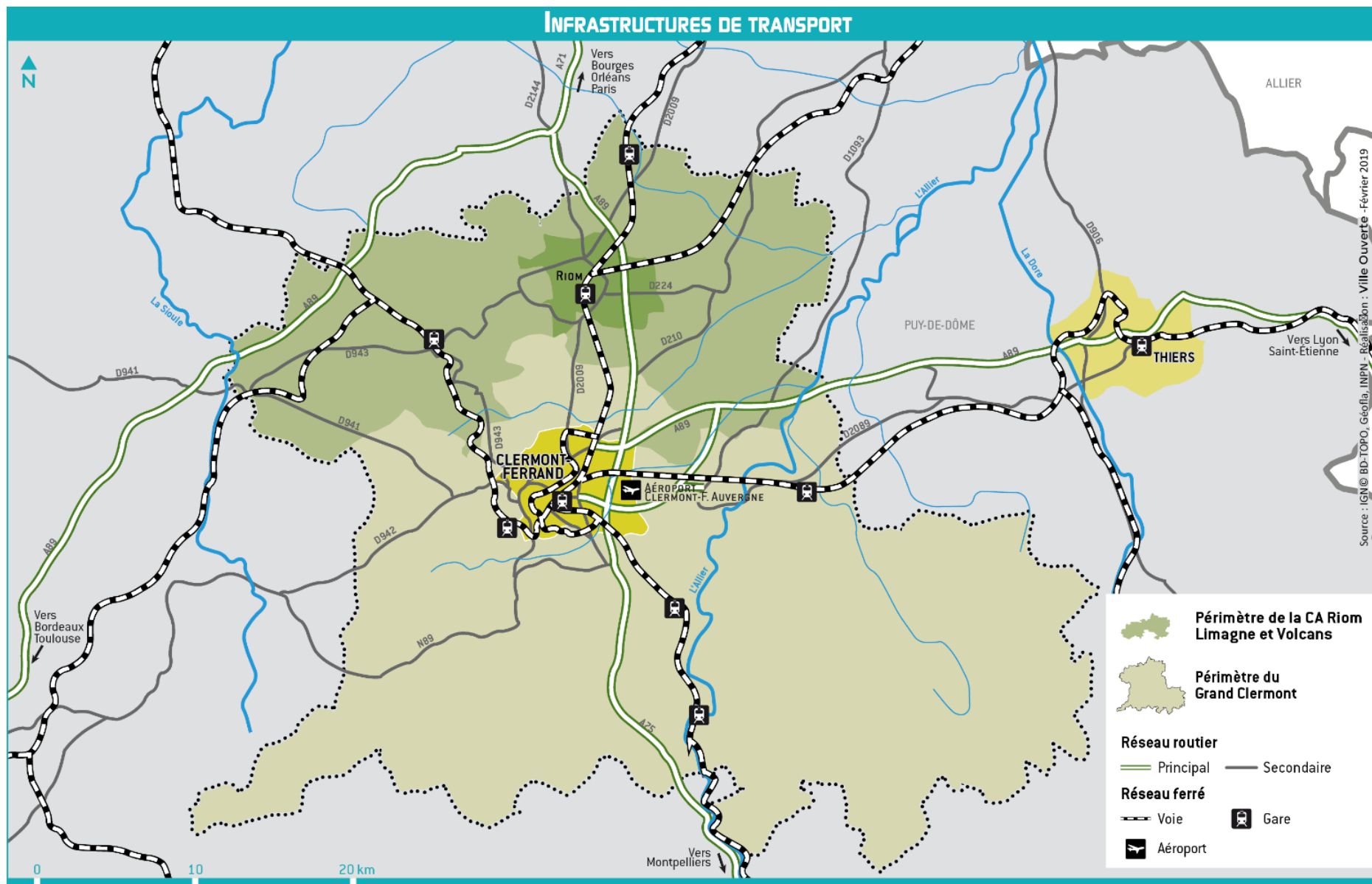
L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal est l'opportunité de renforcer la structuration de l'armature urbaine. La priorité est donnée au développement des polarités principales (cœur métropolitain et pôles de vie) tout en laissant la possibilité de se développer aux communes périurbaines. Ainsi, la programmation de logements et d'équipements est favorisée dans ces pôles. L'armature commerciale, plus fragile, constitue un enjeu majeur pour l'avenir du territoire. Elle doit être stabilisée, en stoppant la dynamique de création de grandes surfaces en périphérie afin d'accompagner les commerces de proximité.

4.4 DES MOBILITÉS À REPENSER

La solidarité entre les pôles de même que l'égalité d'accès au territoire sont réellement rendues possibles lorsque les mobilités sont abordables et durables. La voiture individuelle, les transports en commun et les itinéraires doux constituent l'ensemble de ces possibilités. Les défis climatiques et sociaux invitent à repositionner l'offre de mobilités pour maintenir l'accès au territoire pour tous.

4.4.1 Une bonne connexion au grand territoire

Riom Limagne et Volcans se positionne au cœur du département du Puy-de-Dôme, dans l'entrée nord de la métropole de Clermont-Ferrand. Il bénéficie donc d'une bonne connexion au grand territoire au carrefour de deux grands axes nord-sud (A71-A75) et est-ouest (A89) permettant de relier Bourges, Orléans et Paris au Nord, Montpellier au Sud, Lyon à l'Est et Bordeaux et Toulouse à l'Ouest. Le réseau ferré renforce cette intégration au grand territoire avec la ligne Paris-Clermont. Les liaisons intra-territoriales sont assurées par des routes départementales qui permettent des liaisons Est-Ouest moins efficaces.



4.4.2 Des mobilités très dépendantes de la voiture individuelle

Les mobilités sont en grande majorité assurées en voiture. 74% des déplacements sont effectués en voiture, ce taux monte à 87,9% pour les déplacements domicile-travail. De plus, 6 ménages sur 10 possèdent deux voitures ou plus.



**74% des déplacements
réalisés en voiture**

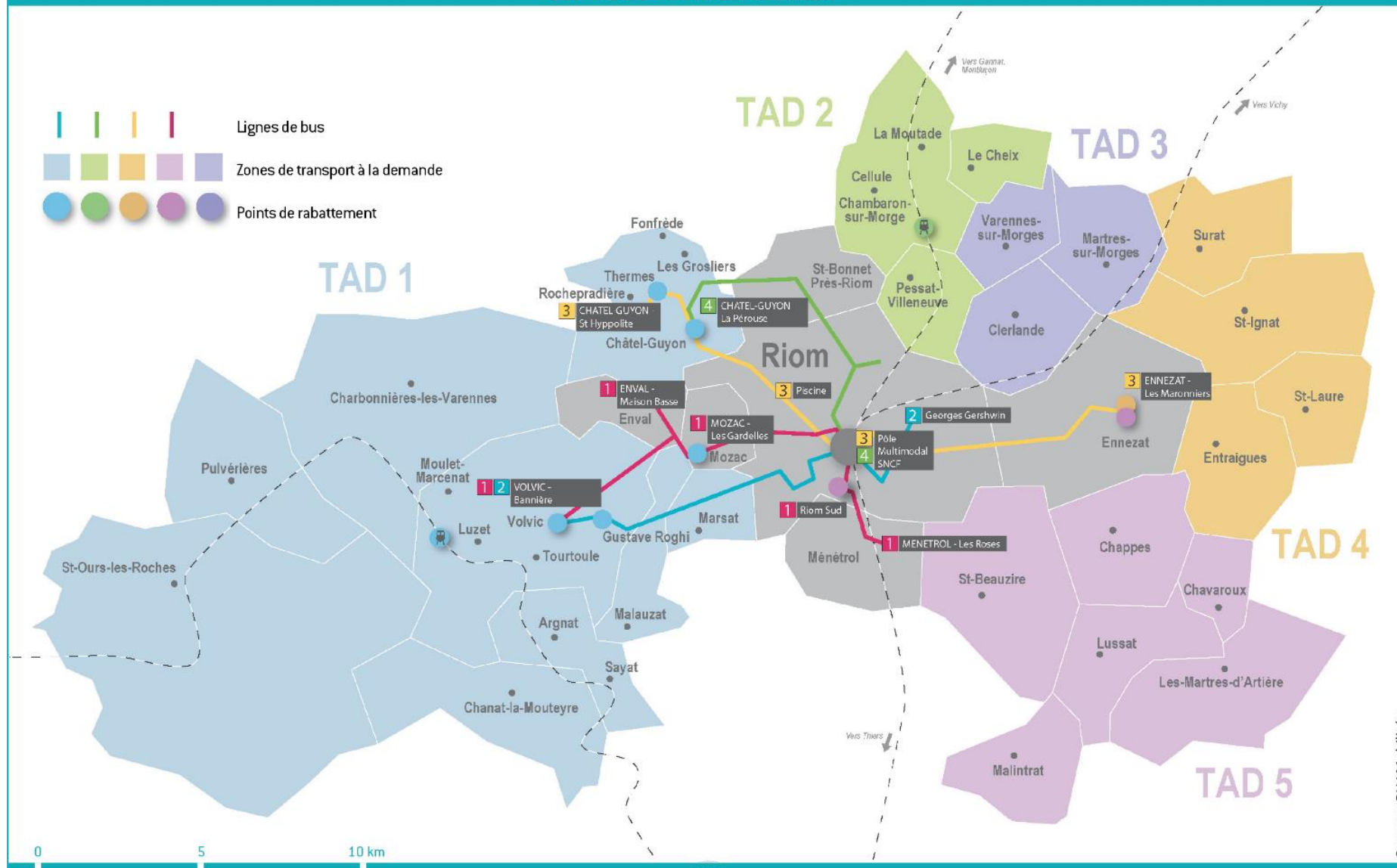
4.4.3 Une offre en transports en commun en progression

Le territoire a la chance de compter deux gares, Riom, Volvic et une halte ferroviaire Pontmort (Chambaran-sur-Morge). La gare de Riom bénéficie d'une excellente connexion et permet de relier la gare de Clermont-Ferrand en 9 minutes avec une fréquence de trains toutes les 12 minutes en période de pointe. Le maintien des autres lignes et la desserte satisfaisante de toutes les gares du territoire est nécessaire pour le développement de la part modale des transports en commun. Un réseau de cinq lignes de bus a été développé avec la création de RLV Mobilités : l'offre se concentre dans le cœur métropolitain et dessert 10 communes. Les habitants des autres communes peuvent faire appel au service de transports à la demande pour être rabattu vers les lignes régulières. D'autre part, les 34 lignes de transport scolaire (organisé par l'agglomération) sont également accessibles à tous les publics.



**4 lignes de bus
5 zones de TAD**

LES TRANSPORTS EN COMMUN

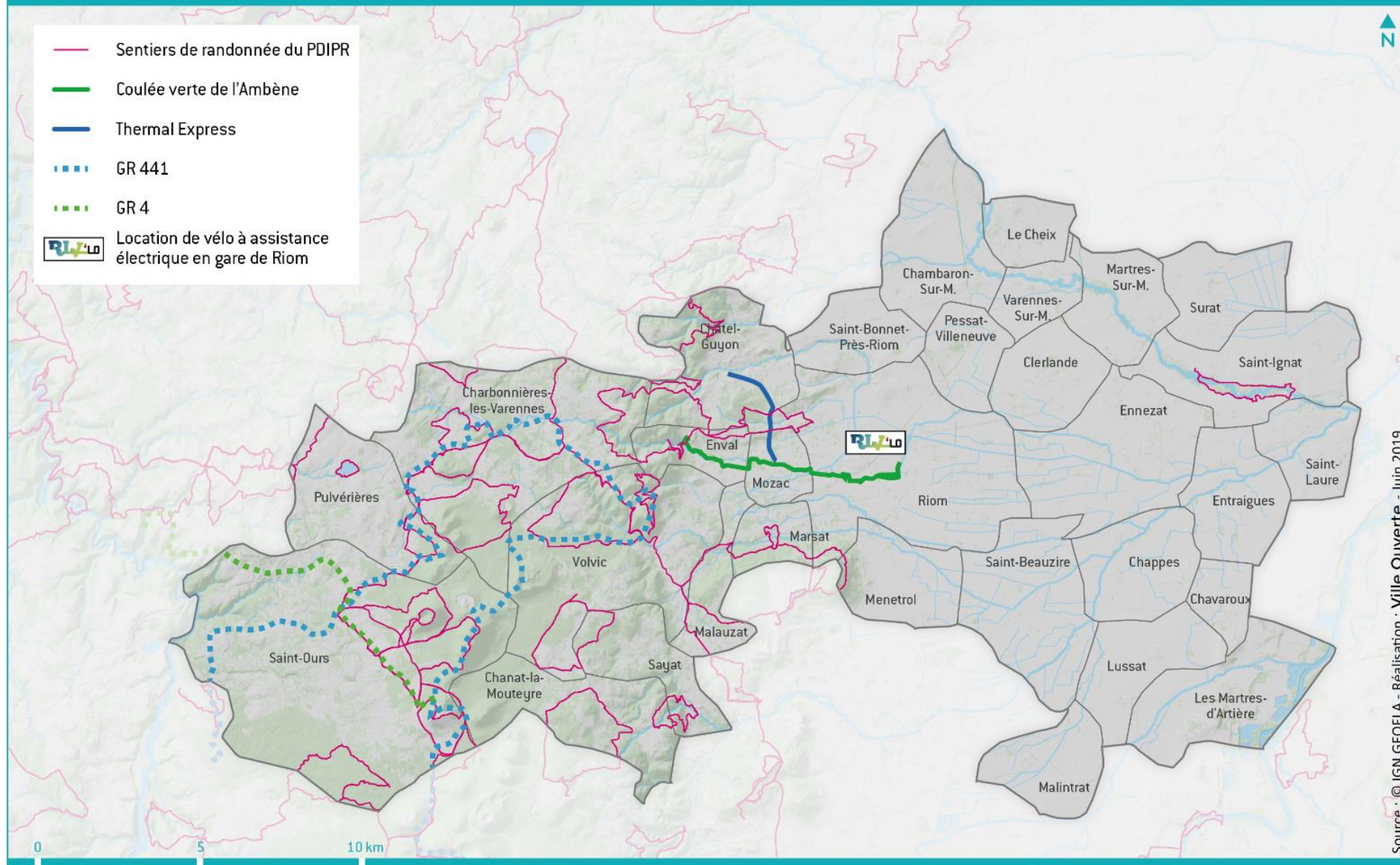


4.4.4 Des itinéraires doux à développer

Les itinéraires doux, piétons ou cyclables, sont nombreux dans la partie ouest du territoire. Ils remplissent une fonction de loisirs, notamment avec les sentiers de randonnée inscrit au schéma départemental. Peu de chemin de randonnée existent en Limagne, mis à part le long de la Morge. La coulée verte le long de l'Ambène (entre Enval et Riom) et la valorisation de l'ancienne voie ferrée du thermal express (entre Riom et Châtel-Guyon) offrent des liaisons douces structurantes permettant d'accéder au cœur métropolitain.

Peu de pistes cyclables sont aujourd'hui aménagées sur le territoire mais l'adoption du schéma cyclable vise à combler ce manque. La Limagne bénéficie d'un potentiel important du fait de sa topographie plane. Riom Limagne et Volcans propose par ailleurs des vélos à assistance électrique, les RLV'Lo, à la location pour favoriser le développement des mobilités cyclables. Les réseaux pedestres et de grandes randonnées complètent ce maillage.

LES MOBILITÉS DOUCES



Comment imaginer un avenir où l'utilisation de la voiture individuelle n'est plus majoritaire ? L'enjeu est d'apporter des alternatives efficaces à la voiture pour relever le défi de la transition énergétique mais aussi pour redonner sens à une armature urbaine d'échelle locale. Le renforcement de l'offre en transports en commun, l'affirmation des gares et en particulier de celle de Riom, la généralisation des itinéraires doux et leur élargissement aux mobilités du quotidien sont les leviers à favoriser dans une logique de continuité à l'échelle intercommunale.

5 INVERSER LE REGARD

Inverser le regard est une méthodologie de projet qui doit permettre de changer de point de vue sur les dynamiques d'aménagement du territoire. La trame verte, bleue et noire devient l'élément directeur de l'organisation du territoire. Le regard s'oriente en premier lieu vers les espaces naturels, agricoles et forestiers. Qu'ils soient protégés, inventoriés ou non, ils apparaissent comme des supports de la biodiversité. L'urbanisation est alors considérée comme une coupure interrompant les continuités écologiques.

Cette méthodologie consiste également à considérer l'urbanisation du « point de vue » des espaces naturels, agricoles et forestiers. L'urbanisation récente n'a pas toujours pris en compte les socles géographiques : il s'agit de maîtriser les impacts paysagers de ce développement urbain. Enfin, inverser le regard, c'est reconquérir les espaces existants déjà urbanisés mais qui sont soit dégradés, soit déficitaires en espaces de nature.

5.1 LA BIODIVERSITÉ REMARQUABLE ET ORDINAIRE, UNE RICHESSE À PRÉSERVER

Riom Limagne et Volcans accueille une biodiversité remarquable, au sein notamment d'espaces naturels préservés. Ces espaces naturels sont reconnus et font parfois l'objet d'inventaires ou de protections spécifiques. L'ensemble du territoire compte aussi des éléments de biodiversité plus banals mais néanmoins sensibles, jusqu'au cœur des espaces urbanisés.

5.1.1 De nombreux espaces naturels reconnus et inventoriés

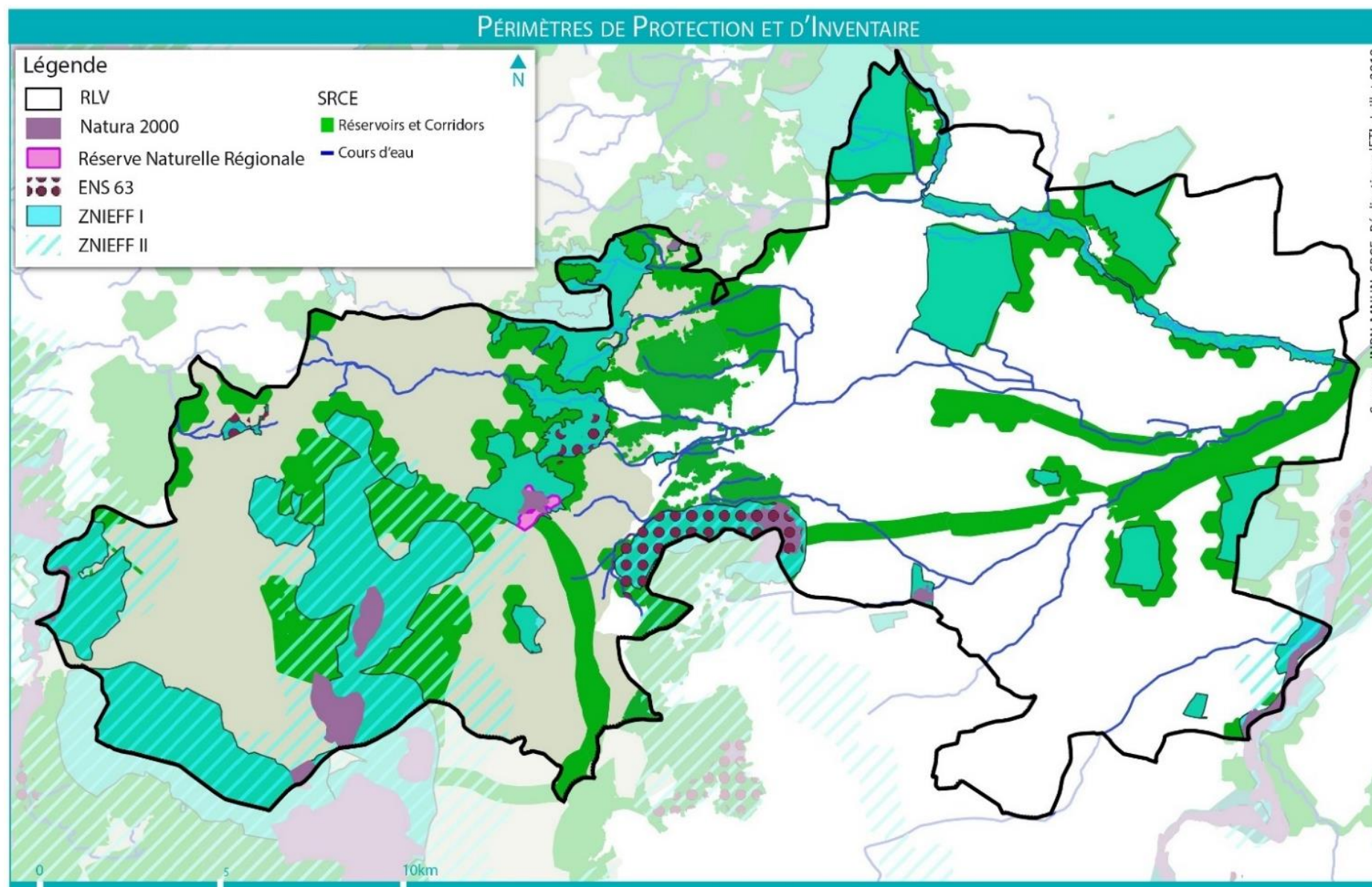
Les différents socles géographiques et naturels ont permis le développement d'une biodiversité riche. Cette richesse et ses spécificités sont reconnues par de nombreux zonages de protection et d'inventaire. Ainsi, parmi les périmètres de protection, le territoire compte 5 sites Natura 2000, 3 Espaces Naturels Sensibles (ENS) du Département et la réserve naturelle régionale des Cheires de Volvic. Parmi les périmètres d'inventaire le territoire compte de nombreuses Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) : 3 ZNIEFF de type II (grands ensembles naturels) et 23 ZNIEFF de type I (secteurs restreints de grand intérêt écologique). Le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne joue aussi un rôle dans la protection de l'environnement à travers sa charte. Enfin, le Schéma Régional de Cohérence Écologique de l'ex-région Auvergne identifie les

grands traits de la trame verte et bleue en repérant de nombreux réservoirs et corridors de biodiversité.



5 sites Natura 2000

Les principaux sites remarquables du territoire sont la Chaîne des Puys, l'Etang Grand, le Val d'Allier, les coteaux thermophiles de Mirabel, le marais de Saint-Beauzire et les Gites de la Sioule.

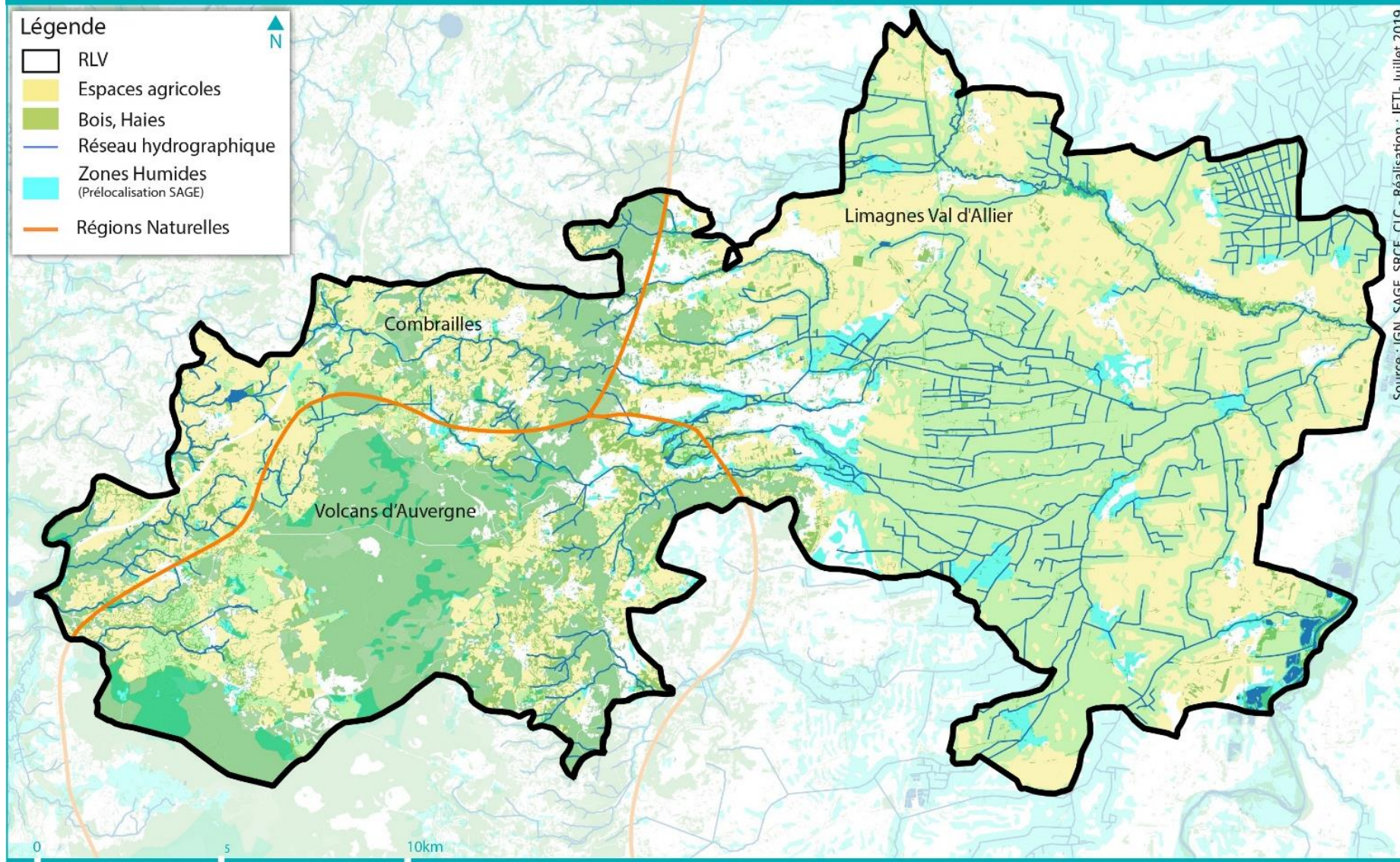


5.1.2 Une grande variété des supports de biodiversité ordinaire

Le caractère exceptionnel de ces espaces ne doit pas faire oublier que la biodiversité est présente sur l'ensemble du territoire à travers les espaces boisés, les espaces agricoles, le réseau hydrographique et les zones humides. Le SRCE distingue trois Régions Naturelles : la zone des Volcans d'Auvergne se caractérise par la prédominance des zones boisées, la Limagne par l'importance des espaces agricoles maillés par le réseau hydrographique et les haies, les Combrailles par le système bocager avec l'imbrication de petits boisements, de haies et d'espaces agricoles.

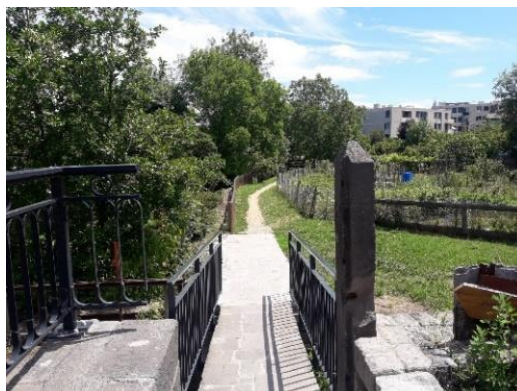


SUPPORTS DE BIODIVERSITÉ



5.1.3 La nature à la reconquête des villes

A travers les parcs, les jardins partagés, les jardins privés, les alignements d'arbres et les autres espaces verts, la nature tente de se faire une place au sein des zones urbanisées. Ces espaces sont les maillons d'une trame verte et bleue à préserver et à compléter. Ils participent à la biodiversité mais améliorent également la qualité de vie en ville : lutte contre l'îlot de chaleur urbain grâce à l'ombrage et à l'équilibre thermique, confort visuel et qualité paysagère, gestion de l'eau et lutte contre les risques naturels.



Coulée verte de l'Ambène



Jardin de la Sainte Chapelle, Riom



Les boulevards, Riom

Les espaces de nature constituent un patrimoine paysager identifier pour leurs qualités propres ou pour le fait qu'ils permettent la mise en valeur de patrimoine architecturaux. Ces espaces sont, en fonction des villes du territoire, protégé au titre des abords de Monuments historiques ou au titre des sites patrimoniaux remarquables.

Comment préserver la biodiversité et les réseaux écologiques sur le territoire ? Le projet de territoire devra intégrer les notions de trames verte, bleue et noire pour favoriser le maintien et le développement de différents écosystèmes en favorisant la biodiversité au cœur des espaces remarquables comme au sein des espaces urbanisés dans une logique de réseau à toutes les échelles. Les enjeux sont nombreux et essentiels : valoriser le bocage, éviter l'homogénéisation des milieux, atteindre un bon état des cours d'eau et des zones humides, maintenir et restaurer les ripisylves, limiter la dégradation et la fragmentation des habitats dues à l'éclairage artificiel par l'intermédiaire d'un réseau écologique formé de réservoirs et de corridors propices à la biodiversité nocturne.

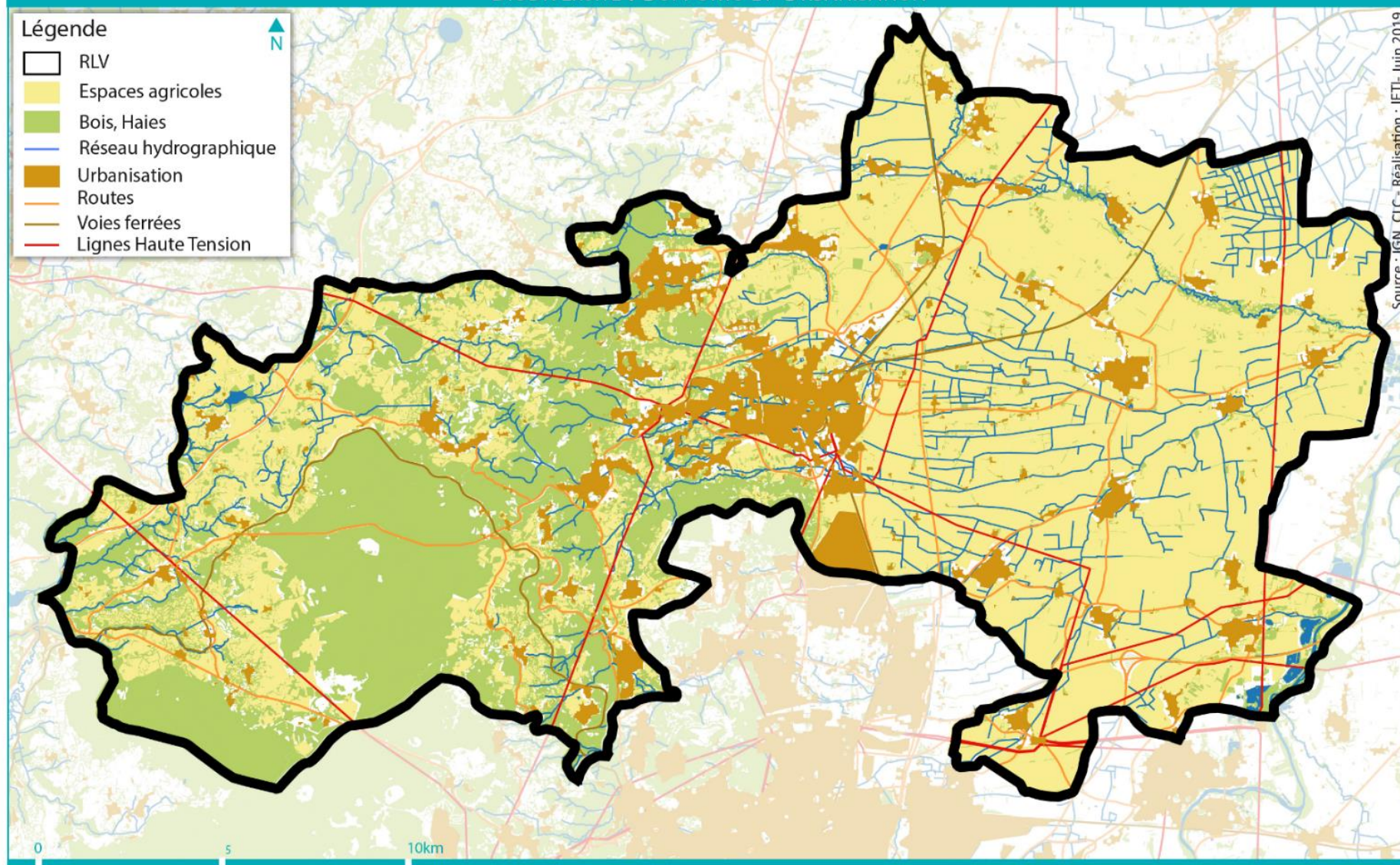
5.2 UNE URBANISATION INTERROMPANT LES CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

En inversant le regard, l'urbanisation se pose en négatif des espaces naturels, agricoles et forestiers, soulignant leur sensibilité du point de vue de leur protection. Le maillage et le maintien de coupures « vertes » entre les espaces urbanisés est nécessaire pour une meilleure prise en compte des enjeux écologiques du territoire.

5.2.1 L'espace du coteau et de la faille de la limagne : un espace sensible

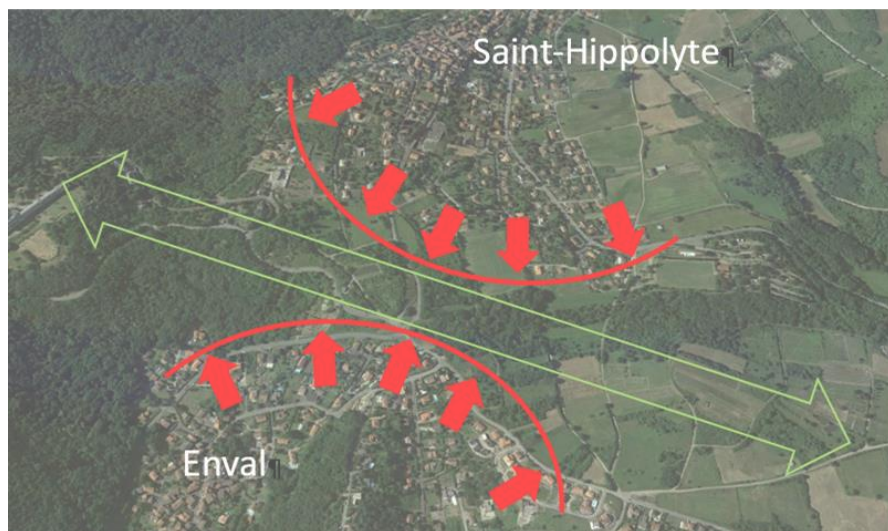
En observant l'inscription des éléments d'urbanisation dans les espaces naturels on remarque une concentration des enjeux au niveau des espaces de coteaux. En effet, ces espaces sont à la fois le support d'un écosystème spécifique, le support de continuités est/ouest sur le territoire créant le lien entre les différentes régions naturelles et des lieux fortement urbanisés et attractifs car très agréables à vivre.

BIODIVERSITÉ : SUPPORTS ET URBANISATION



5.2.2 Les coupures vertes, des limites ténues entre deux bourgs

Les dynamiques urbaines actuelles induisent un rapprochement des entités urbaines entre elles, lié au phénomène d'étalement urbain. Ce phénomène pose un risque de conurbation le long de certaines voies comme, par exemple, le long de la RD15 qui est située à mi-course des coteaux et de la faille et qui offre une situation de balcon sur la plaine de Limagne. Le long de celle-ci, il existe des coupures vertes, c'est-à-dire des espaces naturels et agricoles qui séparent physiquement chaque entité urbaine. Elles sont très importantes dans l'appréhension de chaque entité urbaine. Ces coupures vertes sont également le support de continuités écologiques que leur fermeture menace de couper.



Coupure verte menacée de fermeture entre Enval et Saint-Hippolyte le long de la RD15.



Coupures vertes d'agglomération entre Riom et St-Bonnet-Près-Riom depuis la RD 2144 : le relief de Madargue et la ripisylve du Sardon en premier plan tiennent la structuration des deux entités urbaines.

Comment protéger les coupures vertes et préserver les continuités ? Inverser le regard permet de redonner une place aux espaces naturels et agricoles et d'affirmer leur importance dans les choix d'urbanisation. Ces espaces ne sont plus seulement considérés comme étant sous pression de l'urbanisation ou sujet à la consommation foncière, eux-mêmes constituent des espaces à haut potentiel notamment en matière de qualification et d'insertion aux abords des espaces urbanisés. Ainsi, ce rééquilibrage des forces permet de mieux maîtriser les extensions mais aussi de réinvestir et de remailler la nature en ville.

5.3 DES EXTENSIONS URBAINES EN PERTE DE COHÉRENCE AVEC LE SOCLE NATUREL ET GÉOGRAPHIQUE

L'urbanisation du paysage est l'un des moteurs principaux de son évolution. Inverser le regard implique de considérer les impacts de ce développement dans les paysages. Il s'agit de ne plus placer le regard depuis les espaces bâtis observant et dominant les espaces naturels et le paysage, mais de regarder la ville et l'urbanisation depuis les espaces naturels, de voir en quoi elles font corps ou non avec le territoire, sa géographie, sa morphologie. Cette nouvelle attitude interroge la production actuelle des paysages urbains. Plusieurs typologies peuvent être définies selon les contextes. Elles restent cependant le synonyme d'une périurbanisation et d'une uniformisation des paysages urbains. Ces nouvelles morphologies urbaines se détachent des noyaux urbains historiques qui eux entretiennent un dialogue avec les domaines de l'eau et du relief.

5.3.1 Les franges urbaines, une rupture dans le paysage

Depuis les années 1970, la production urbaine est majoritairement marquée par le développement des extensions périphériques sous la forme d'un tissu pavillonnaire. Son impact dans le paysage est à évaluer au regard de deux critères. D'abord, la volumétrie de faible hauteur (R+C ou R+1), le rapport à la parcelle (construction en son centre et non attenante aux limites séparatives), le rapport à la rue (absence d'alignement et de gestion des lignes d'épannelage) induisent une démarcation de ce tissu bâti par rapport au tissu historique des centres-bourgs. Cette démarcation est fortement lisible dans le paysage. Ensuite, le rapport entre paysages urbain et agricole se fait au travers de haies ou de murets, marquant une rupture dans le grand paysage.

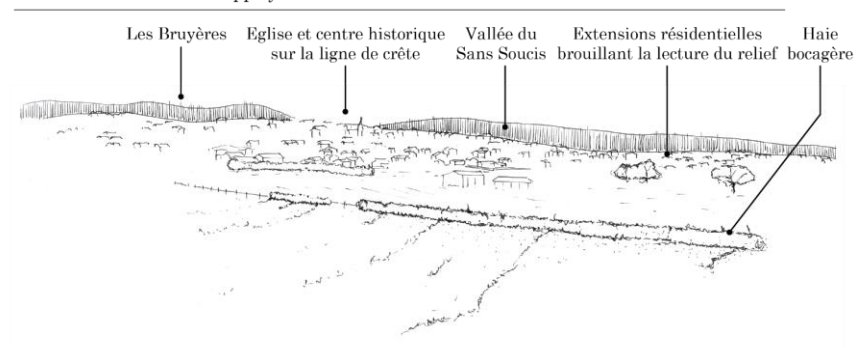


**Des rapports entre urbain
et agricole à reconsidérer**

Ces impacts sont également à apprécier selon les contextes géographiques. Ainsi, le pavillon s'adapte mal au contexte de coteau, où il génère des gestions de déblais et

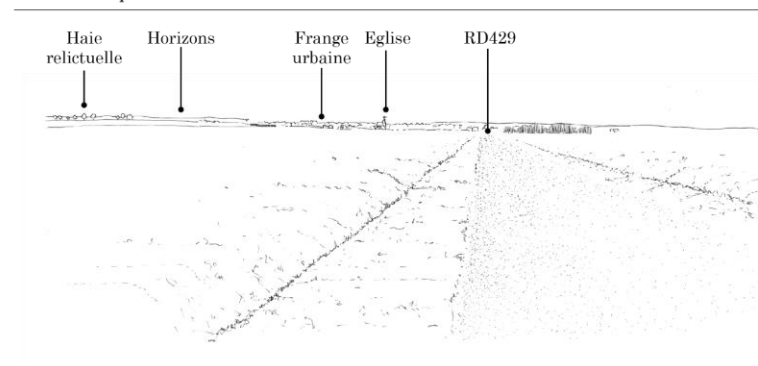
remblais à la parcelle par de nombreux murets de confortement. Dans le contexte d'une ligne de crête, le pavillon génère l'arasement de celle-ci.

Contexte de coteau - St-Hippolyte



Dans un contexte de plaine, c'est surtout la transition et le rapport entre les paysages urbain et rural qui interrogent.

Contexte de plaine - Surat



5.3.2 Les entrées de ville, un paysage de dilution de l'urbain

Corollaire de cette production urbaine en extension périphérique, les entrées de ville apparaissent comme diluées dans le paysage. En effet, en s'étirant le long des voies, l'urbanisation ne marque plus de limite entre urbain et agriculture environnante. Elle s'étire dans le paysage, sans passer du statut de route de campagne au statut de rue urbaine. Pourtant l'enjeu d'image est primordial en entrée de ville : c'est la première appréhension d'un bourg ou d'une ville.



Entrée du hameau de Pagnat, par la RD90, les pavillons tournent le dos à une rue au profil de route de campagne. Ils n'offrent pas d'alignement générateur d'une cohérence urbaine. Les clôtures privatives jouent le rôle de limite, sans pour autant arriver à définir une cohérence tant les langages sont différents (haies, barrières, murets, couleurs variées, etc.).



L'entrée de St-Bonnet-Près-Riom par la RD985 apparaît plus structurée que la précédente avec une tentative de définition d'un profil aménagé et paysagé de la rue. Mais la longueur de l'entrée de ville entraîne un effet de monotonie, généré par des formes urbaines très en retrait par rapport à la rue.

5.3.3 Les paysages dégradés, l'accumulation et l'absence de cohérence

Deux zones d'activités relèvent d'une forme de dégradation des paysages : Espace Mozac et Riom Sud. Ces deux zones impactent fortement l'image des entrées sud du territoire et la connexion sur la RD986 qui conduit vers les sites touristiques majeurs du territoire (Volvic, Chaîne des Puys, Vulcania). Ces zones sont marquées par une accumulation d'éléments sans hiérarchisation entre eux : publicités, sur-largeur de voirie, parkings, bâtiments entrepôts, etc. Cela se traduit par une absence de cohérence et une image dégradée.





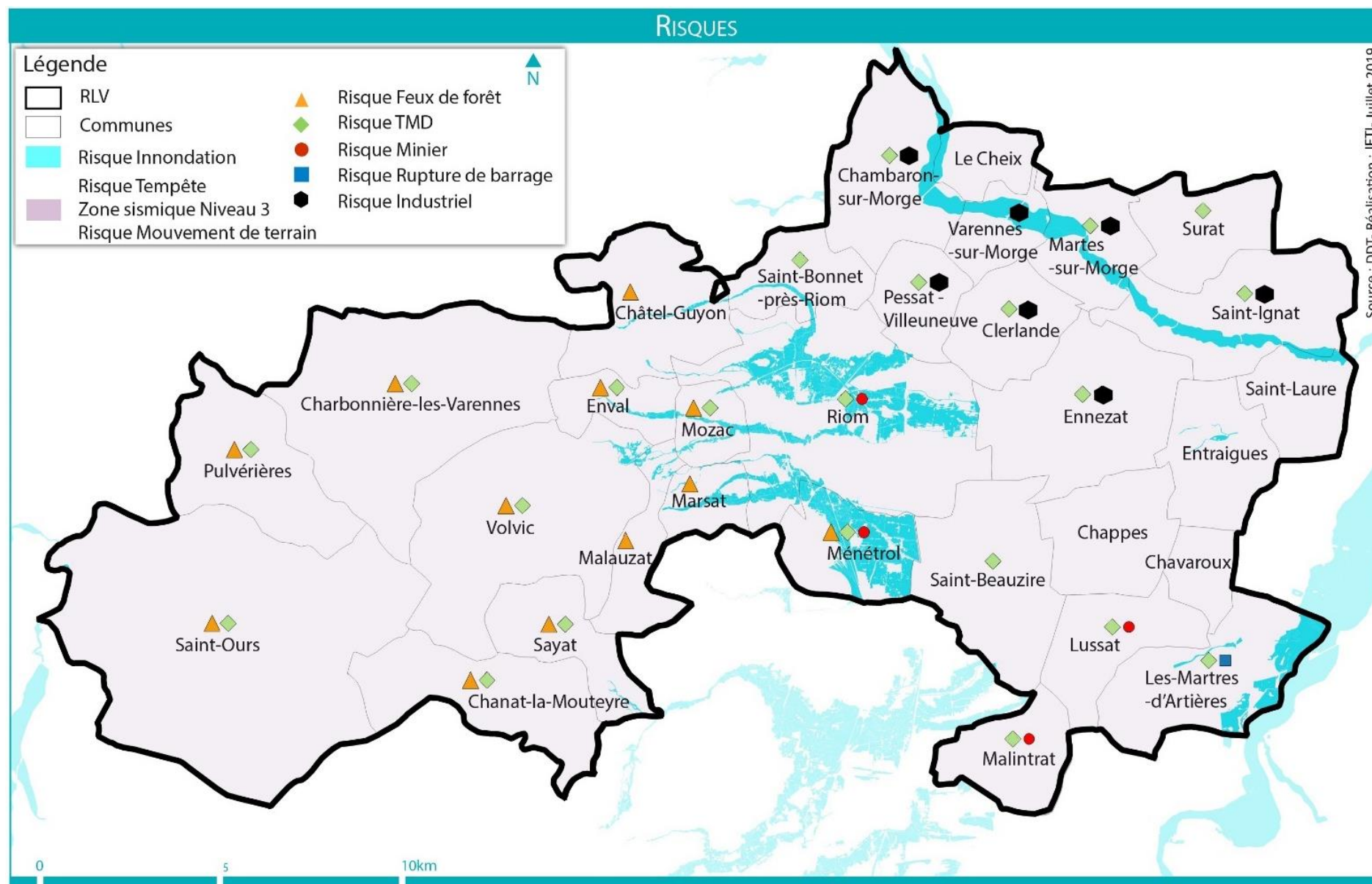
L'Espace Mozac, où s'accumulent divers éléments sans cohérence urbaine. Le paysage, bien présent en arrière-plan, ne se lit plus.



Zone d'activité de Riom Sud, constituant l'entrée de ville sud du territoire par Clermont-Ferrand.

5.3.4 Le manque de cohérence, un facteur d'aggravation des risques et des nuisances

Le développement de l'urbanisation et des activités humaines sans prise en compte du socle naturel du territoire sont source de risques et de nuisances. Le territoire de Riom Limagne et Volcans connaît de multiples risques naturels majeurs : le risque d'inondations, les mouvements de terrain, les feux de forêt, le risque de tempête et dans une moindre mesure de séisme. Le risque inondation, particulièrement présent sur le territoire a conduit à l'élaboration de trois Plans de Prévention des Risques Naturels Prévisibles d'Inondation (PPRNPi) auxquels s'ajoute d'autres secteurs inondables à prendre en compte.



Des risques technologiques existent également avec le risque industriel, le transport de matières dangereuses, le risque de rupture de barrage et le risque minier. Les infrastructures de transport représentent une source importante de nuisances et de pollutions, notamment bruit, pollution de l'air, pollution lumineuse.

Comment permettre un développement plus respectueux des espaces naturel, agricole et du paysage ? Comment maîtriser les impacts de l'urbanisation sur le territoire ? L'élaboration du PLUi devra hiérarchiser les enjeux. Pour cela, l'étude des domaines de l'eau et du relief est une piste de travail permettant de définir des sensibilités naturelles, agricoles et paysagères selon les contextes, tout en tenant compte des risques et des nuisances. Cette méthode offre la possibilité d'écrire une urbanisation plus spécifique avec les caractéristiques du territoire : urbanisation dans la pente, interfaces avec le grand paysage, mais également principes de reconquêtes paysagère et naturelle d'espaces urbains existants.

LA PHASE DE PADD : QUELLE VISION DU TERRITOIRE EN 2040 ?

La Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans s'est engagée, comme de nombreuses autres intercommunalités, dans **l'élaboration d'un projet de territoire** qui doit prendre en compte de nombreux défis pour le territoire : le défi climatique, la transition énergétique, le défi de faire société, l'évolution des modes de vie, les perspectives économiques, le maintien de la biodiversité.

Il s'agissait par conséquent de prendre en compte le contexte institutionnel et politique national pour définir un projet de long terme sur des sujets qui émaillent le quotidien des élus et des décideurs locaux : la revitalisation des centres-bourgs, la limitation de l'étalement urbain, la politique agricole et alimentaire, le logement, le soutien aux commerces de proximité, etc.

Il s'agissait aussi de faire avec les incertitudes existant au cœur même de la démarche engagée. Suite à l'évolution profonde de la carte des régions et des intercommunalités, **quelle est la nouvelle donne de la carte territoriale ?** L'élaboration du PLUi est l'occasion, pour RLV, de faire valoir un positionnement propre au sein de la nouvelle région Auvergne Rhône-Alpes et du Grand Clermont.





Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), cœur politique du PLUi, dont le travail s'est engagé à la suite du diagnostic, est le document dans lequel sont inscrites les orientations. C'est un document prospectif, c'est-à-dire qu'il doit porter les ambitions du territoire pour les années à venir. Il s'inscrit dans le cadre du code de l'urbanisme et doit ainsi respecter un certain formalisme. Il a été débattu en conseils municipaux entre le 1 octobre et le 31 décembre 2020, puis en Conseil Communautaire le 30 mars 2021.

Afin de mener à bien cette phase du PLUi, plusieurs temps de travail avec les élus ont été organisés : ateliers et comités de pilotage. Des temps de concertation avec les habitants ont également eu lieu. Le projet de territoire vient prolonger et nourrir les réflexions initiées dans le cadre d'autres instances intercommunales (environnement, économie, tourisme, etc.).

Ce fut un temps de débat ouvert dans lequel l'implication de tous était nécessaire afin de partager puis valider les grandes orientations stratégiques pour le territoire